

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 123 - MARS/AVRIL 2019



DOSSIER page 22

150 ans de l'OHMV



www.mairie-lesmartresdeveyre.fr
www.facebook.com/MartresdeVeyre



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre



SOLIDARITÉ
2 roues pour 2 yeux : événement
sur le handicap visuel
page 8



Événement
Programme de la Semaine du
développement durable 2019
page 10



SBA
Trier ses déchets alimentaires,
c'est bête comme chou !
page 27



Un PRINTEMPS FESTIF

Sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Social	7
Cadre de vie	10
Vie associative	13
Dossier spécial :	
150 ans OHMV	22
Bon à savoir	27
Scolarité/Jeunesse	28
Mond'Arverne	30
Culture	32
Contacts utiles	34
Associations	35

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Marine POUVREAU
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette 0 :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : Avril 2019
Édité à 2.100 exemplaires - gratuit

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
« Au sortir d'un hiver très doux, constat sans pitié du réchauffement climatique en cours, la commune va se remettre à l'heure du printemps avec tout son cortège d'animations.

La plus importante, de par sa durée et son contenu, sera incontestablement le 150^e anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre. 150 ans et pas une ride ! Tout au long de l'année, vous pourrez constater, au gré de ses différentes animations combien cette vieille dame est dynamique. Permettez-moi donc en votre nom, de féliciter tous ses adhérents et tous ses bénévoles pour leur engagement. Cerise sur le gâteau, cet anniversaire va permettre de remettre sur les rails une vieille tradition martroise dont bon nombre d'entre vous sont nostalgiques. Je veux parler de « sa majesté Carnaval » qui nous a délaissés depuis plus de 20 ans. Le 19 mai, avec l'aide logistique de la commune, l'OHMV mettra en scène ce nouveau carnaval, en partenariat avec de nombreuses associations martroises qui ont répondu présentes. Qu'elles en soient elles aussi remerciées. Ainsi, une dizaine de chars et de nombreuses animations devraient égayer les rues de notre village ce jour-là. Je vous invite donc à venir nous rejoindre en nombre pour partager ce moment de fête et de convivialité. Le dossier spécial de ce numéro du bulletin municipal vous permettra d'ailleurs de vous familiariser avec cet anniversaire.

Tant que nous sommes dans l'annonce de festivités, je vous communique la date de la fête de la Musique des Martres qui, pour son 10^e anniversaire, se tiendra exceptionnellement le 21 juin.

Le développement durable sera aussi à l'honneur sur cette période avec la traditionnelle semaine éponyme qui devrait nous permettre de découvrir notre environnement proche tout en participant à son entretien (animations du 30 mai au 11 juin). Je voudrais profiter de ce sujet pour évoquer avec vous ce problème d'incivisme récurrent que nous rencontrons, comme bien d'autres, sur la commune. Comment quelques malfaisants et autres vandales peuvent faire preuve d'aussi peu de civisme en jetant leurs poubelles et autres déchets aux abords des points d'apport volontaire, dans les fossés et chemins communaux sans aucun remords. Outre le fait que cela coûte à notre collectivité en termes de temps passé par

les différentes équipes pour le nettoyage, l'impact environnemental n'est pas neutre pour peu que ces déchets soient toxiques et non biodégradables. Dans le même esprit, les dégradations commises sur le domaine public coûtent elles aussi beaucoup d'argent à notre collectivité qui, du coup, ne peut plus l'affecter à d'autres besoins comme notamment l'entretien de la voirie et bien d'autres.

Je voudrais maintenant revenir sur le banquet des aînés qui, tous les ans en mars, réunit nos anciens autour d'un bon repas (confectionné cette année par notre traiteur local les Midi'nettes) et de quelques pas de danse. L'affluence du millésime 2019 a sans doute constitué un record puisque nous étions plus de 250 personnes à partager ce moment de plaisir qui, à entendre les différents convives, fut une vraie réussite. Un grand merci à toutes les parties prenantes de ce succès, du traiteur au groupe d'animation en passant par les différents services et élus de la commune qui ont su se mobiliser pour ce succès.

Dans ce chapitre consacré au bien-vivre ensemble je voudrais aussi évoquer avec vous un nouveau projet « Une toile pour une boîte » qui a trouvé son aboutissement le samedi 6 avril. À l'initiative de la commission sociale et de son président Christophe Chaput, le CCAS, bien aidé par la commission culture de la commune, vous a proposé d'assister à la projection de deux films, un pour les enfants et un pour les adultes, à la salle des fêtes moyennant un droit d'entrée d'une boîte de conserve ou de tout autre don alimentaire ou de produit d'hygiène. Le tout étant entièrement reversé à l'antenne martroise du Secours Catholique, tout comme le produit de la vente d'articles confectionnés par les enfants fréquentant l'ALSH.

Enfin, je ne saurais terminer cet édito sans vous rappeler que le mois de mai 2019 sera marqué par le scrutin des élections européennes. Je vous encourage donc toutes et tous à remplir votre devoir de citoyen afin que régresse l'habituelle abstention de cette élection. En effet, il ne vous a pas échappé que bon nombre des lois qui nous régissent sont issues de décisions prises au Parlement européen et qu'il est donc important que la représentation nationale y soit légitime et non issue de quelques minorités d'extrémistes de tous bords qui savent toujours se mobiliser. Il est d'ailleurs surprenant de constater l'énergie que mettent ces anti-Européens convaincus pour y siéger.

Je vous souhaite un bon printemps, et vous donne rendez-vous au prochain numéro. »

Pascal Pigot,
maire des Martres-de-Veyre



État civil

Naissances, unions et décès

ILS SONT ARRIVÉS :

Janvier :

- Calliste GENDRE-BATTIER
- Jonas RAKOTOMANANA
- Gabriel SILLI
- Ely DE OLIVEIRA

Février :

- Zoé BEURIER
- Telma DA SILVA

ILS SE SONT PACSÉS :

Novembre :

- Dimitri TOURNAIRE et Aurore ENTZ
- Baptiste LELONG et Magali COPPEAUX

Décembre :

- Jordan PEDRINI et Cindy COTE

Février :

- Anthony ROCHE et Margaux BERTUCAT

ILS SE SONT MARIÉS :

Mars :

- David FAURIAT et Carole MEUNIER

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Février :

- André PRÉVOST
- Jean COTTE
- Marie Louise PEYNAUD veuve MANDONNET
- Georges PÉRICHON

Mars :

- Colette THEVAUD épouse CHASSAING
- Armando ALVES DE ASCENSAO ■

En bref :

REMISE OFFICIELLE DES CARTES ÉLECTORALES

Mercredi 8 mai à 10h30, la municipalité organise la remise officielle des cartes électorales aux nouveaux électeurs (jeunes majeurs et nouveaux arrivants) à la mairie (salle du Conseil). Cet événement est destiné à faire de leur inscription sur les listes électorales un véritable engagement citoyen. Ils ont désormais la possibilité de participer aux différents scrutins et ainsi de prendre part à la vie démocratique française et européenne, notamment aux prochaines élections locales, nationales et européennes.

Tissu associatif

Réunion avec les associations sportives

Le 30 janvier dernier, le maire, Pascal Pigot, accompagné d'Anne-Marie Guillaumin, adjointe à la vie associative, et de Gilles Durif, adjoint aux sports, recevaient les associations sportives martroises.

L'objectif de cette réunion était de permettre une réflexion collective sur la problématique des effectifs des associations sportives, que ce soit pour la conservation de leurs licenciés, et en particulier, chez les jeunes, ou pour la captation d'un nouveau public.

Elle fait suite à une inquiétude émanant d'associations qui s'interrogent sur les moyens à employer, tant du côté de la municipalité, que de leur côté, pour garder voire augmenter leurs effectifs et faire connaître leurs activités.

La municipalité participe par différents biais : le versement des subventions annuelles, le prêt et l'entretien gratuit des installations, l'apport logistique et humain lors de manifestations et la communication (bulletin municipal, page Facebook, panneau lumineux, etc.).

Pour mémoire, les associations sportives martroises représentent environ 1 600 licenciés. Un tour de table, au cours duquel

chacune des associations a présenté sa problématique, a permis de constater que :

- tout le monde est conscient de l'**importance du rôle social de l'association** ;

- toutes les associations ne sont pas concernées par cette baisse/stagnation ;

- ce n'est **pas un problème de coût**, puisque la plupart d'entre elles demandent des cotisations relativement modestes (de 40 à 200 euros selon l'activité), avec des possibilités de règlement différés ou des remises en cas de multi-licenciés d'une même famille par exemple ;

- **un manque d'offre au niveau des infrastructures** (en particulier un besoin de plus en plus prégnant d'un second gymnase), qui limite les adhésions à certaines disciplines, ou en pénalise d'autres ;

- à plus ou moins long terme, selon les associations, se posera le **problème du renouvellement des bénévoles et de l'encadrement** ;

- **l'apport du quartier pilote habitat des Loubrettes** impactera forcément sur la vie associative (mais de quelle façon ?) ;

- **les stages pour les plus jeunes** sont sûrement un vecteur important pour fidéliser ;

- **la communication est assez hétérogène selon les associations**. Si beaucoup participent

au Forum des associations des Martres-de-Veyre, certaines participent également à celui de Veyre-Monton et/ou de Vic-le-Comte. C'est une occasion de faire connaître leurs activités. Elles utilisent aussi les flyers et les plaquettes pour communiquer à destination des écoles, ou l'affichage classique.

Au niveau des effectifs, le niveau reste globalement stable, même si certaines associations ont dû aller chercher des licenciés pour pouvoir clôturer les budgets et pérenniser les emplois. Ce qui change, c'est la nature des licenciés, avec un **apport féminin important et surtout une volatilité, en particulier des jeunes**. Un effet de mode pour certains sports, ainsi que les résultats d'équipes nationales, expliquent en partie cette situation.

Ces échanges ont également permis de mettre en avant que l'un des principaux points positifs est l'attrait que représentent les associations de la commune sur un secteur qui va au-delà du territoire de Mond'Arverne. En effet, **la quasi-totalité des associations martroises a une majorité d'adhérents résidant hors de la commune** (de 20 à plus de 80 % selon les disciplines et les catégories d'âge). ■

Banquet des Aînés

Un repas festif qui a fait salle comble

Dimanche 17 mars, a eu lieu le repas des aînés, organisé par la municipalité. Cet événement, tant attendu par les Martroises et Martrois de 70 ans et plus, a rassemblé près de 260 convives, un record. Ce rendez-vous est une occasion de passer un bel après-midi autour d'un bon repas, confectionné cette année par le traiteur

martrois « Les Midi'nettes ». Au menu de cette édition 2019 : amuse-bouches ; moules au curry revisitées sur sa tuile de seigle en entrée ; dos de colin Colombo et son riz basmati ; trou normand à la poire ; fondant de pintade aux cèpes et bolets et son muffin de pommes de terre à l'emmental ; fromages d'Auvergne sur son lit de salade et fruits secs ; nougat glacé et café pour terminer.

Pendant et après le repas, **le groupe Rock and Retro**, association d'une voix hors du commun et d'un musicien exceptionnel, a permis à l'assistance de se détendre et pour ceux qui le souhaitaient d'entamer quelques pas de danse pour digérer.

La municipalité a offert à chaque participant une composition florale avec une rose éternelle. ■



Enquête publique « Voie Verte » :

L'enquête publique s'est déroulée du 28 janvier au 1^{er} mars 2019. 49 observations ont été déposées auprès du commissaire-enquêteur sur les 9 communes concernées par le projet (dont 10 observations aux Martres-de-Veyre). Les conclusions de l'enquête publique du commissaire-enquêteur seront communiquées ultérieurement.

Pour en savoir plus sur le projet de « Voie Verte » le long de l'Allier, rendez-vous sur le site internet du Grand Clermont : www.legrandclermont.com, rubrique « Projets ».



Conseils municipaux

Comptes-rendus des derniers conseils municipaux

Découvrez ci-dessous le résumé des derniers Conseils municipaux des Martres-de-Veyre, à retrouver en détail sur le site internet de la commune.

Conseil municipal du 31/01/2019 :

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé à la majorité des suffrages.

Marché de location full service d'une balayeuse aspiratrice thermique pour assurer des prestations de nettoyage de la voirie communale :

Procédure d'appel d'offres lancée en décembre 2018 dans le cadre de la mutualisation du service balayage entre les communes de Chanonat, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, La Roche-Blanche, Tallende, Veyre-Monton, Vic-Le-Comte et Mond'Arverne Communauté pour le nettoyage de certaines zones d'activités. L'entreprise SSV Environnement a été retenue.



Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du restaurant scolaire / ALSH – École maternelle :

Une consultation pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été publiée en procédure en décembre 2018. Ce projet résulte d'un manque de place évident des bâtiments actuels au vu du développement actuel de la commune. Par ailleurs, les locaux n'ont ni douches, ni vestiaires.

Après analyse des 3 plis déposés, la commission d'appel d'offres a déclaré le marché sans suite.

Travaux Groupe scolaire (ALSH/ restaurant scolaire et école maternelle) – Fonds d'intervention communal 2019/2020/2021 :

Le Conseil municipal doit présenter au Conseil départemental les demandes de subvention Fonds d'intervention communal (FIC) 2019/2020/2021 et Fonds d'intervention communal (FIC) exceptionnel pour projets structurants 2019/2020/2021 dans le cadre du projet de travaux du groupe scolaire des Martres-de-Veyre (restaurant scolaire / ALSH et école maternelle).

Instauration d'une servitude :

En novembre 2018, un permis de construire a été déposé pour la réfection de toiture et de façades, la rénovation de deux appartements et la création d'un commerce. Ces travaux modifient l'accès au bâtiment qui se fera via la place des Anciens-Combattants d'AFN.

Il convient donc d'établir une servitude par acte notarié pour réglementer l'accès à la parcelle, notamment lors des événements publics au cours desquels la place des Anciens-Combattants est mobilisée.

Reconduction de l'opération « Bourse au permis de conduire » :

En 2018, était proposé d'attribuer une aide de 500 € aux Martrois pour l'obtention du permis de conduire (sous certaines conditions à respecter). En échange, le bénéficiaire doit réaliser 12 heures de bénévolat pour la commune. Le Conseil municipal a décidé de reconduire cette opération en 2019.

Acquisition d'un terrain, situé rue des Loubrettes :

La commune a reçu en novembre 2018 une proposition d'achat pour ce terrain, s'inscrivant dans la continuité du projet mené par Mond'Arverne Communauté, car elle permettrait d'aménager environ 42 emplacements de parking, ce qui faciliterait

l'accès aux écoles et aux services qu'offrira la ZAC des Loubrettes. Le Conseil municipal a accepté à la majorité cette acquisition.

Instauration d'une gratification pour un stagiaire de l'enseignement supérieur :

Le Conseil municipal a voté et s'est prononcé à la majorité en faveur de l'institution du versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la commune pour une durée de plus de deux mois au taux horaire obligatoire et minimum.

Création de poste :

Afin de satisfaire à de nouveaux besoins de service, liés notamment à la mutualisation du service balayage, un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe est créé et un conducteur d'engins recruté, par voie de mutation.

Informations diverses :

- Publication du marché de réparation des sols sportifs de la salle des sports : la Commission d'appel d'offres s'est réunie en mars et doit statuer sur les offres.
- Repas des aînés : suite à consultation, le traiteur « Les Midi'nettes » a été sélectionné pour confectionner le repas qui s'est déroulé le 17 mars dernier.
- Grand Débat National : la commune facilitera l'organisation de réunions d'initiatives locales. Elle mettra à disposition des salles communales si nécessaire, à condition que le locataire soit en mesure de fournir une attestation d'assurance.

Conseil municipal du 21/02/2019 :

Le sujet de ce Conseil était le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

Pour en savoir plus sur ce document et télécharger le rapport 2019, rendez-vous sur le site internet de la commune :

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr, rubrique : Vie municipale > Documents à consulter > ROB. ■



Restriction de stationnement rue des Vigeries :

Afin de collecter les eaux usées des habitations de la rue des Vigeries pour les traiter à la station d'épuration des Martres-de-Veyre, le SMVVA va réaliser des travaux dans le bief situé sous la rue des Vigeries (création d'un collecteur d'eaux usées). **Ces travaux occasionneront des restrictions de stationnement à partir du 13 mai 2019. Ils sont prévus pour une durée de 3 mois.**

Travaux financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département du Puy-de-Dôme et le SMVVA.

Sondage



Un animal de compagnie pour les seniors

Les bienfaits d'un animal de compagnie chez les seniors :

Rompre la solitude :

Pour ces seniors isolés, un animal de compagnie réconforte et sécurise, en apportant en plus d'une présence bienveillante, son affection, sa fidélité, sa gaieté.

Posséder un animal de compagnie permet également au senior d'avoir un sujet de conversation pour échanger avec ses proches ou avec d'autres propriétaires d'animaux et de créer des nouveaux liens.

Continuer à se sentir responsable :

Vivre avec un animal de compagnie c'est continuer à se sentir utile et responsable. Les seniors doivent organiser la vie de leur animal et donc rester vigilants, se sentir responsables et entretenir une bonne estime de soi.



Rester actif :

Les personnes âgées ont



besoin de rester actives, de bouger et sortir leur animal, jouer avec lui permet cette activité.

Une aide pour la santé des seniors atteints de maladies dégénératives :

La présence d'un animal de compagnie au côté d'une personne atteinte d'une maladie dégénérative, comme la maladie d'Alzheimer par exemple, a d'indéniables bienfaits sur sa santé.

Elle contribue, entre autres, à aider le senior à continuer à se repérer dans le temps grâce au rythme régulier de vie de son compagnon et à ralentir la perte de mémoire.

Freins à L'ADOPTION D'UN ANIMAL :

Les freins à l'adoption d'un compagnon poilu demeurent nombreux :

- crainte qu'il meurt avant son maître ;
- impression d'incapacité physique à subvenir à ses besoins ;
- résidence en structure d'accueil qui refuse les animaux ;
- ou encore problèmes financiers lors de visites vétérinaires.

Le compagnon idéal existe pourtant bel et bien :

Cependant, dans les refuges pour animaux, nombreux sont les chats et les chiens âgés qui ne trouvent pas preneurs et qui terminent euthanasiés. Ces animaux mûrs sont pourtant des compagnons idéaux pour les personnes âgées.

En effet, à la retraite, les seniors ont plus

de temps à leur consacrer que les actifs. De plus, la personne âgée et l'animal âgé ont tous deux besoin de repos et de tranquillité. Si le principal frein à l'adoption reste le coût financier, il est à noter que la nourriture, les frais de vétérinaire ou la garde en cas d'hospitalisation peuvent être pris en charge.

Vous pouvez trouver un compagnon :

La commission sociale de la commune des Martres-de-Veyre, en collaboration avec l'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme, située à Gerzat, étudie la possibilité de fournir un animal à une personne âgée contre bon soin.

Le chien ou le chat serait alors placé en « famille d'accueil », c'est-à-dire qu'en cas d'hospitalisation ou de difficultés rencontrées par la personne âgée, l'animal retrouverait sa place au refuge. Les soins de l'animal seraient effectués par l'APA. ■



Cet article est un sondage.



Si vous pensez que cette opération peut vous intéresser, merci de le faire savoir à la mairie, soit en vous rendant directement à l'accueil de la mairie, soit par courrier ou par e-mail à : social@lesmartresdeveyre.fr.

Formation seniors

Une formation informatique gratuite

La fracture numérique est une réalité. Impôts, banques, CPAM, caisses de retraite... aujourd'hui la plupart des démarches administratives passent par internet.

Afin d'aider les seniors de plus de 60 ans à accéder à l'information et à communiquer avec leur environnement, la commission sociale de la commune, en partenariat avec

le Clic de Billom et le Greta, propose une formation informatique gratuite de 12 séances de 2h30 chacune, du 26 avril au 27 juin 2019. Cette opération est financée par la « Conférence des financeurs ».

La formation sera dispensée en deux groupes : un pour les



débutants et l'autre pour un public plus averti, et se déroulera dans les locaux du collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre (un covoiturage pourra être organisé pour s'y rendre).

Vous êtes intéressé(e) ?

Prenez contact avec la mairie [avant le 12 avril](mailto:social@lesmartresdeveyre.fr) au 04 73 39 90 75. Les détails vous seront alors communiqués.

Attention nombre de participants limité. ■

Solidarité

2 roues pour 2 yeux : événement sur le handicap visuel

Le 25 mai prochain, l'association « Les Quatre A » organise une **journée sur le handicap visuel**. Avec le soutien de la municipalité des Martres-de-Veyre, « Les Quatre A » vous propose de participer à un moment convivial afin de découvrir ce handicap tout en soutenant les activités de l'association.

Programme de la journée :

- **Circuit à moto** au départ des Martres-de-Veyre via Plauzat, Champeix, Verrières, Murol (où un arrêt est prévu), Sapchat, Saint-Diéry, Clémensat, Saint-Vincent, Issoire, Saint-Babel et Vic-le-Comte. Parcours organisé par M. Faucher.

Départ à 9h, Place Alphonse-Quinsat. **Inscriptions avant le 13 mai. Renseignements : 2rouespour2yeux@gmail.com.**

- **Animations avec les chiens-guides** : démonstration de formation chiens-guides d'aveugles.

De 11h à 12h30 et de 14h30 à 16h, à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre.

- **Baptêmes en moto** pour les personnes déficientes visuelles.

L'après-midi, rendez-vous sur la Place Alphonse-Quinsat ;

- **Et tout au long de la journée, ne manquez pas :**

- le stand de présentation des activités de l'association des « Quatre A » ;
- les stands de vente de bijoux et d'objets artisanaux divers.



Restauration disponible sur place, sur réservation avant le 13 mai auprès des partenaires de l'évènement :

- **Les Midi'nettes** : buffet froid (servi dans la salle des fêtes) à 15 €.

Bulletins d'inscription disponibles à la mairie.

- **Le Saint-Martial** : menu à 15 €, vin et café compris. Tel : 04 73 39 72 58.

- **Le Pinocchio** : pizzas et pâtes.

Tel : 07 73 39 22 09.

- **Et pourquoi pas !** : burgers.

Tel : 04 73 40 29 85.

Les bénéfices collectés au cours de cette journée seront reversés à l'association Les Quatre « A ». Les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu (Article 200 du Code général des Impôts).

**2 ROUES...
...POUR 2 YEUX**

Association **Les Quatre «A»**
www.chien-guide-4a.fr

1^{er} Circuit à moto en faveur de l'association Les Quatre «A»
→ UNE INITIATIVE CITOYENNE !

Salle des fêtes des Martres-de-Veyre

25 mai 2019 Matinale : départ à 9h
Inscriptions avant le 13 mai

LES MARTRES-DE-VEYRE Départ / Arrivée

ANIMATIONS AUX MARTRES-DE-VEYRE :

- » animations avec les chiens guides : 11h - 12h30 / 14h30 - 16h
- » baptêmes en motos (sous réserve)

Restoration sur place (sur réservation)

Informations : 2rouespour2yeux@gmail.com

TOUS LES BÉNÉFICES seront reversés à l'association : **Les Quatre «A»** (dons déductibles de l'impôt)

Itinerary locations: Issoire, St-Babel, Vic-le-Comte, Plauzat, Champeix, Verrières, Clémensat, Murol Arrêt, Sapchat, St-Diéry, St-Vincent, Martres-de-Veyre.

Pour en savoir plus sur l'association Les Quatre «A» :

Site : www.chien-guide-4a.fr

Page Facebook : Quatre «A»

Contact :

Tel : 04.73.53.07.13

E-mail : quatrea@orange.fr

Les Quatre A Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale

Centre Michel Buvat - La Forerie

63120 Sermentizon

Le centre est ouvert au public et groupes d'enfants ou d'adultes sur rendez-vous. ■



Solidarité (suite)

LES QUATRE A

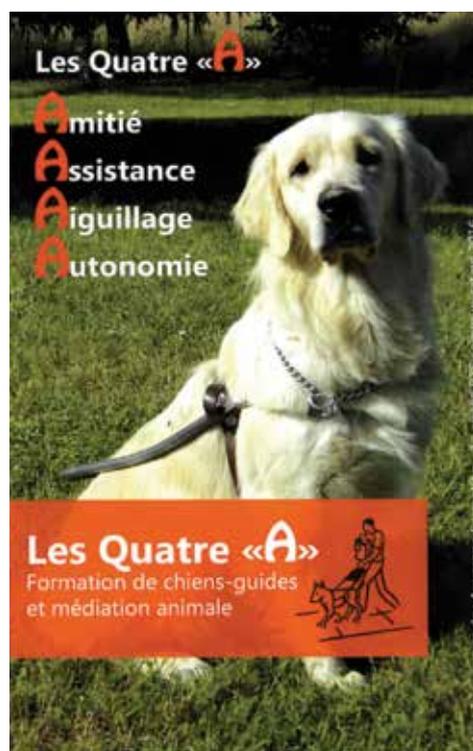
Zoom sur l'association « Les Quatre A »

SON HISTORIQUE :

1994 - Naissance de l'association de statut Loi 1901 « Les Quatre A », par déclaration le 18 juillet en sous-préfecture de Thiers. L'association « Les Quatre A » est indépendante. Son siège social est basé au lieu-dit : La Forerie – 63120 Sermentizon

1998 - L'association est reconnue « Œuvre de bienfaisance » (arrêté préfectoral du 30 avril).

2018 – L'Association est labellisée par les services de la préfecture.



SA VOCATION :

L'association assure la formation du chien-guide au service des déficients visuels et la promotion du bien-être par la médiation animale.

SON ENCADREMENT :

Elle est dotée d'une équipe de sept salariés dont une directrice-formatrice chien-guide, un responsable administratif, deux éducateurs canins, un éducateur spécialisé et diplômé chien-guide, un CDD animalier et un contrat civique.

SON FINANCEMENT :

Il est assuré en partie grâce à des dons, des

subventions de collectivités, au partenariat avec l'Union nationale des aveugles et déficients visuels (UNADEV), des adhésions, des legs et des recettes en lien avec des manifestations.

SES OBJECTIFS – SES BUTS :

1) La formation des chiens-guides :

Le centre ne pratiquant pas l'élevage, les chiots sont achetés ou donnés puis placés pendant environ un an en famille de tutelle bénévole. Ils sont suivis régulièrement par le personnel du centre puis intègrent le centre et sont pris en charge par les éducateurs canins dans un premier temps, et par les éducateurs spécialisés de chiens-guides dans un second temps. Cette formation va durer, selon l'avancement de l'apprentissage du chien, entre 12 et 15 mois. Les week-ends, les chiens sont placés en « famille de week-end ». **Au terme de sa formation, après validation de celle-ci par les éducateurs, les chiens-guides sont remis gratuitement à un non-voyant** après instruction et acceptation de son dossier, et après un stage de deux semaines, dont une semaine au centre et une semaine chez le futur maître-chien pour adaptation à son environnement.

Le chien est par la suite suivi régulièrement par le centre. Le coût de revient moyen d'un chien représente ainsi environ 25 000 €.

À ce jour, le centre a déjà remis près de 100 chiens-guides depuis 1994.

2) La médiation animale :

La médiation animale est une discipline qui consiste à utiliser l'animal pour apporter du bien-être à des personnes en situation de handicap, et souvent en institution ; une discipline qui a plusieurs vertus ou visées : **vertus récréatives** par le jeu, **vertus thérapeutiques** : sensoriel (toucher caresse), cognitif (mémoire), relationnel et communication, motricité et praxie, psychomotricité, affectif, estime de soi.

Depuis 10 ans cette discipline a été développée par « Les Quatre A » ; c'est ainsi que **l'association intervient aujourd'hui dans 18 établissements du Puy-de-Dôme au service de la personne âgée**, notamment en service Alzheimer, centre d'animation naturel tiré d'occupations utiles (cantou), pôles d'activités et de soins adaptés (pasa), Ehpad, maisons d'accueil spécialisées, unités de soins de longue durée, dans des services liés à différents handicaps tels que les instituts médico-éducatifs (IME), établissements et services d'aide par le travail (ESAT), ou encore associations départementales de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI). **L'association est notamment intervenue à l'EHPAD Jolivet des Martres-de-Veyre.**

Mme Muller intervient avec trois chiens de différentes tailles, de façon à s'adapter au handicap (petit chien pour les personnes en fauteuils - chien genoux par exemple).



Notre maître-mot :

« Il y a deux sortes d'aveugles :

- les aveugles de la vie,
- les aveugles de la vue ».

Aidez-nous à redonner l'espoir, la lumière, la liberté, l'autonomie aux personnes atteintes de ce handicap.

Aidez-nous à dépasser cette barrière du handicap.

Aidez-nous à faire accepter la différence.

Et si demain c'était nous ? ■

Événement



Programme de la Semaine du Développement Durable 2019

Fortes du succès remporté par leur partenariat lors des deux dernières éditions, les communes de Vic-le-Comte et des Martres-de-Veyre vous proposent cette année encore un programme co-construit.

Le fil conducteur des différents événements est l'eau : aussi bien la rivière Allier que le circuit de l'eau que vous consommez, en passant par le vecteur loisirs avec le plan d'eau des Orleaux.

Nouveauté 2019 : une action conjointe sera proposée sur les deux communes.

ET SI NOUS REGARDIONS LE PROGRAMME ?

À Vic-le-Comte :

- Exposition dans les rues sur la réhabilitation du plan d'eau des Orleaux ;
- Balades ;
- Fête de la pêche au plan d'eau des Orleaux, le dimanche 2 juin.

Aux Martres-de-Veyre :

- Exposition sur les crues de l'Allier du 30 mai au 11 juin à la médiathèque « Alexandre-Vialatte » (visible aux heures d'ouverture) : le but est de mieux faire connaître les crues de l'Allier, leur rôle dans le fonctionnement naturel de la rivière, la façon dont elles peuvent se produire et leurs principales caractéristiques. Cette exposition est mise à disposition par la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE), et a été réalisée grâce au soutien de l'État, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, et du Conseil Régional d'Auvergne.
- Visite de la station de pompage d'eau potable du Cendre, du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire (maximum 40 personnes, mineurs obligatoirement accompagnés)
- Visite de la station d'épuration intercommunale du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (maximum 40 personnes, mineurs obligatoirement accompagnés).

Dates des visites :

Samedi 1^{er} juin : station de pompage d'eau

potable du Cendre : rendez vous à 13h30 sur le site, puis visite de la station d'épuration à 15h30.

Mercredi 5 juin : Station de pompage d'eau potable du Cendre : rendez vous à 13h30 sur le site, puis visite de la station d'épuration à 15h30.

Inscriptions visites (sous réserve d'un nombre de participants suffisant) : en mairie au secrétariat ou par mail : environnement@lesmartresdeveyre.fr

Action commune Vic / Les Martres :

Samedi 1^{er} juin à partir de 9h30, est organisé un « plogging » : ce terme nous vient de Suède et signifie courir ou marcher tout en ramassant des déchets.

Cette idée initiée par le groupe de bénévoles Martrois, qui œuvre tous les samedis pour nettoyer la nature autour des sources, a paru fédératrice : faire un pas pour l'environnement, tout en préservant sa santé dans une ambiance conviviale. Cela s'intègre parfaitement dans la Semaine du développement durable.



Comment ce « plogging » va-t-il s'organiser ?

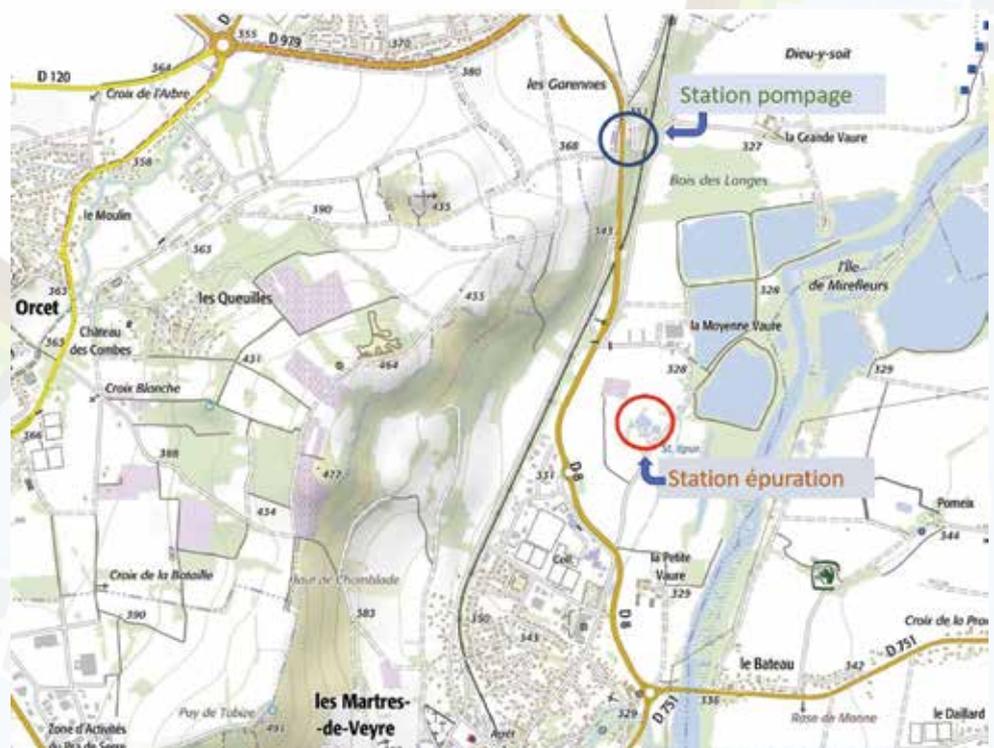
Pour les Martres : départ 9h30 de la source de la Font de Bleix (venez avec des gants), des sacs poubelles vous seront remis, ainsi qu'un tee-shirt souvenir de ce moment.

Pour Vic-le-Comte, le départ se fera du plan d'eau des Orleaux.

Le but : nettoyer la nature en passant par la source des Saladis, pour rejoindre le groupe de Vic-le-Comte sous le pont de Longues et partager un verre de l'amitié.

Des flyers seront distribués courant mai, et vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Nous vous attendons nombreux ! La nature a besoin de vous et vous avez besoin d'elle. ■



Actualités

Plantation de chênes truffiers Puy-de-Tobize

Conscient de l'intérêt du site du puy de Tobize situé dans le site Natura 2000, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, a mis en place, par convention avec la commune et en partenariat avec la Fédération de Chasse du Puy-de-Dôme, des actions visant à une gestion durable de la parcelle communale ZA n° 140, tout en conservant un haut niveau de biodiversité.



C'est pourquoi, après réunion avec la Société de Chasse Martroise, pour bien clarifier les responsabilités de chacun, des chênes truffiers (environ 80) viennent d'être plantés. ■



Des nouvelles du composteur partagé

Déjà un an que le composteur collectif du centre-bourg des Martres a été installé et le bilan est encourageant : un premier bac vient d'être rempli.

Au fil des mois les groupes d'apporteurs de déchets et des « référents compost » se sont multipliés et participent ensemble au bon fonctionnement du point de compostage.

Afin d'améliorer et de garantir la poursuite de ce projet citoyen, il est important de réunir, chaque année, les apporteurs de déchets, les référents composts, les acteurs divers et les habitants intéressés.

C'est pourquoi un moment convivial est organisé le mercredi 10 avril de 18h à 20h à la salle du Parc ou autour des composteurs si le temps nous le permet.

Soutenant le projet, la mairie des Martres-

de-Veyre ainsi que le Valtom seront présents à ce rendez vous, et offriront le verre de l'amitié.

Si le compost est suffisamment mûr, prenez un récipient pour en récupérer.

Merci aux apporteurs et aux référents qui pourront se rendre disponibles pour ce moment.

Renseignements : auprès du VALTOM ou : environnement@lesmartresdeveyre.fr. ■



Appel au civisme

Stop aux dégradations...

De puis quelque temps, la commune est victime de plus en plus d'actes d'incivilités.

Dernier en date : **les filets du terrain d'honneur du foot ont été découpés à mi-hauteur sur toute leur longueur, tandis que d'autres ont été arrachés ou même brûlés.**

Cet événement fait suite à **une intrusion dans la salle des fêtes**, où deux portes ont été dégradées, les rendant hors d'usage, ainsi qu'à de multiples cambriolages des vestiaires du rugby, au saccage de la lice du terrain d'aéromodélisme ou encore à l'arrachage d'un candélabre à

proximité des courts de tennis, sans compter les dépôts sauvages de toute sorte que ce soient à proximité des points d'apport



volontaire (PAV), sur nos chemins ou ailleurs. **A chaque fois, une plainte est déposée auprès de la Gendarmerie.** Il n'en demeure pas moins que toutes ces déprédations ont un coût, tant pour la commune que pour les associations lorsque ce sont leurs locaux qui sont visés.

En complément des enquêtes en cours, la municipalité réfléchit également à d'autres solutions pour que ces actes, qui empoisonnent la vie de tout le monde, cessent.

Les associations ont été sensibilisées au signalement de toute présence incongrue ou inhabituelle. L'installation de caméras de vidéo-protection est ainsi une piste envisagée. ■

... et aux dépôts sauvages !

Dernièrement, la Police municipale a verbalisé un contrevenant pour dépôt d'immondices (sacs plastiques, déchets ménagers, verre, jeux d'enfants, étagère, chéneau, etc.) constaté chemin de Gondole.

Des comportements tels que celui-là sont constatés régulièrement sur la commune. De véritables fléaux pour l'environnement, ils sont strictement interdits et sanctionnés par la loi.

L'article R.635-8 du Code pénal énonce qu'« est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe le fait de déposer, de jeter, d'abandonner en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ». **Pour ces infractions, le contrevenant est ainsi passible d'une amende de 750 € à 1 500 €. ■**





Amicale pour le don de sang bénévole

O+ et O- : nous avons besoin de vous !

Depuis plusieurs semaines, les stocks de produits sanguins de groupe O (tous rhésus confondus) sont particulièrement bas voire critiques. C'est pourquoi, l'Établissement Français du Sang (EFS) renforce les invitations faites aux donateurs de ces groupes (e-mail et sms avec notion d'urgence) et sa communication grand public (appel lancé sur les réseaux sociaux). Afin de remonter les stocks, les donateurs de ce groupe sont invités à se rendre sur une collecte ou à l'EFS.

Niveau des réserves à L'EFS :

Le niveau des réserves en produits sanguins s'évalue sur un horizon de 2 à 4 semaines :

- **Satisfaisant** : les réserves de sang sont bonnes et permettent de satisfaire les besoins actuels des malades. Il faut néanmoins penser à donner son sang dans les semaines à venir.
- **Moyen** : les réserves de sang baissent ; elles peuvent répondre aux besoins des malades pendant 1 à 2 semaines. L'EFS invite les personnes volontaires à effectuer dès maintenant un don de sang dans l'un de ses sites de collecte.
- **Critique** : les réserves sont insuffisantes et

ne permettront pas de couvrir les besoins en produits sanguins si la situation persiste au-delà de quelques jours. La mobilisation de tous est immédiatement nécessaire pour reconstituer rapidement les stocks.

Le saviez-vous ?

Les personnes de Groupe O- peuvent donner leurs globules rouges aux patients de tous groupes confondus. Elles ne représentent que 6% de la population, c'est donc un groupe très recherché.

Concernant le groupe O, nous sommes souvent en niveau critique.

Bonnes résolutions 2019 : un don de plus, un premier don cette année !

Mes bonnes résolutions pour cette année :

- Pratiquer régulièrement une activité physique ? Pas sûr de tenir...
- Arrêter de fumer ? Trop dur...
- Sauver des vies ? Mais oui, bien sûr !

Saviez-vous que les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois ?

Actuellement un donneur donne en moyenne 1,7 fois par an.

Et si vous faisiez augmenter ce chiffre statistique ? Rien de plus simple : un don de



plus en 2019 que ceux réalisés en 2018, ou un premier don !

Les réserves de sang sont fragiles. Pourtant, les besoins des patients sont permanents, quotidiens. **Il est capital de se mobiliser. Prenez le temps de sauver des vies.**

Prochaine collecte :

Rendez-vous pour la prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des fêtes, **le lundi 13 mai**, de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30. Soutenez le don de sang et faites le savoir autour de vous ! ■

Jumelage Arcozelo

Le succès se confirme pour le loto



Cette année, trois lots importants étaient en jeu : deux télévisions paraboliques de 140 cm et un VTT électrique pliant. Le public n'a pas boudé son plaisir, et ce sont **plus de 250 personnes** qui sont venues participer à la soirée. Si tous n'ont pas gagné, chacun est rentré chez soi avec la satisfaction d'avoir passé une bonne soirée. Le président de l'association remercie tous les membres du Conseil d'administration et les bénévoles pour l'organisation de ce loto.

Carnaval 2019 :

L'association s'associe à l'organisation du carnaval initié par l'Orchestre d'Harmonie

des Martres-de-Veyre dans le cadre de son 150^e anniversaire. L'association est en train de confectionner un char ; et un groupe folklorique portugais et un groupe auvergnat seront présents au défilé.

Barbecue :

L'association organise un grand barbecue pour ses adhérents. Il se déroulera au parc de Chadieu le **dimanche 7 juillet**.



Chacun recevra prochainement plus d'informations et un bulletin d'inscription le moment voulu. ■

En Toutes Lettres

Bourse aux livres, BD et vinyles

L'association « En toutes Lettres » organise sa bourse aux livres, BD et vinyles de printemps **le dimanche 28 avril de 10h à 18h** à la salle du Parc des Martres-de-Veyre.

Pour les exposants : l'emplacement est à

5 €, et la table est fournie par l'association.

RÉSERVATIONS :

- au 06.87.94.93.71.

Pour les visiteurs : l'entrée est gratuite. Sur place, une buvette et des crêpes vous seront proposées. Venez nombreux ! ■



Les Bénévoles de Jolivet

L'association vous donne rendez-vous pour ses 10 ans !

Jeudi 23 mai, « Les Bénévoles de Jolivet » fêtent leur 10^e anniversaire à 14h30 à l'EHPAD Jolivet. À cette occasion, aura lieu un spectacle suivi d'un goûter pour les résidents et leur familles, ainsi que le personnel de la maison de retraite qui pourra se joindre à eux.

Pensez à vous inscrire sur la feuille accrochée à l'EHPAD.

Fonctionnement de l'association :

Pour rappel, l'association « Les Bénévoles de Jolivet » a pour but de distraire les

résidents en activités diverses, chant, musique, visite d'animaux, et bien d'autres en faisant venir des intervenants extérieurs une fois par mois.

L'association subsiste grâce à une subvention de la mairie, un loto annuel et la buvette de la Sainte-Catherine tous les deux ans.

Grâce à vos dons les bénévoles pourront égayer un peu plus les jeudis après-midi de nos aînés. Merci à tous les donateurs.

L'assemblée générale a eu lieu le 15 février 2019 et un nouveau bureau a été élu. ■



Association des Commerçants Artisans (ACA)

L'ACA prépare la 26^e Foire à l'asperge

Dimanche 3 février dernier, l'association des artisans commerçants des Martres-de-Veyre organisait un brunch au domaine du Val-d'Auzon pour présenter le nouveau bureau et accueillir les nouveaux membres dans l'association. Une après-midi très sympathique et conviviale.

À VENIR :

26^{ème} Foire à l'asperge le jeudi 30 mai !

Au programme de cette journée festive :

- une exposition d'insectes et de pierres, dans la salle du Parc ;

- une animation musicale de l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre ;

- un concours primé de nos producteurs d'asperges du pays ;

- la présence de la confrérie de la grappe de Corent ;

- une expo photos : « Rétrospective des foires à l'asperge des Martres-de-Veyre depuis ses débuts » ;

- un stand maquillage pour les enfants ;

- un concours de vélos fleuris (sur inscription) ;

- dans les rues : un déballage forain et des manèges ;

- dans la salle des fêtes : vente d'asperges et marché de produits régionaux.

Et encore plein d'autres surprises ! ■





Comité culturel

Événements sur la vie aux Martres-de-Veyre

L'automne 2018 a été l'occasion pour le Comité Culturel de faire partager le travail réalisé au cours de ces dernières années par ses membres, au travers de deux manifestations d'ampleur.

Une soirée Cinéma intitulée « Les Martres bout à bout » était proposée le 10 novembre à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre. Cette projection était le fruit de plus de deux cents heures de films amateurs provenant de collections privées et ayant pour thème « la vie aux Martres-de-Veyre » depuis le début des années 50 jusqu'aux années 80. Une sélection a été réalisée par une équipe du Comité Culturel afin de vous proposer plus d'une heure trente d'histoires locales : le premier film retraçait l'évolution de l'activité d'une ferme (Parrou) pendant trente ans, et le second, des « moments de vie » du village des Martres-de-Veyre entre 1950 et 1980. Deux fictions (« le braconnier » et « le coiffeur ») étaient projetées, accompagnées par des enseignants de l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie jouant en « live » une musique originale créée pour l'occasion, par Franck Robert. Ce très beau travail a été réalisé en collaboration avec Olivier Munier de la Photothèque 63 (Archives départementales du Puy-de-Dôme), sans qui ce projet n'aurait pu aboutir.

Une diffusion de ces films a été organisée, dans un premier temps, sous la forme d'une projection à l'EHPAD Jolivet des Martres-de-Veyre courant mars. Une version DVD sera également prochainement disponible.

Fin novembre, dans le cadre de la 364^e Fête de la Sainte Catherine, **une exposition intitulée « Un siècle d'histoire aux Martres-de-Veyre »**, a permis de présenter une partie du travail réalisé par le Comité, depuis une vingtaine d'année. Plus de 200 panneaux retraçant divers aspects de la vie quotidienne étaient présentés : commerces, artisans, petites industries de 1890 aux années 1960, activités agricoles, périodes des deux guerres mondiales, ainsi que des documents liés aux concours agricoles, à la vie de la caserne des pompiers, des clubs sportifs etc. Ils ont permis à un public nombreux de (re)découvrir certains aspects

de la vie des Martres-de-Veyre durant ces périodes.

Cette exposition n'aurait pas été réussie sans l'implication d'un nombre très important d'habitants de la commune qui nous a prêté une multitude d'objets illustrant à merveille ces périodes. Le Comité Culturel tient ici à les remercier très chaleureusement et à les impliquer totalement au succès de cette manifestation.

Rendez-vous à la Maison du Patrimoine où quatre expositions (photos, marqueterie, jouets anciens) vous seront proposées d'ici la fin de l'année 2019. ■



Amicale des anciens sapeurs-pompiers des Martres-de-Veyre L'amicale rend visite à son doyen

C'est avec une certaine émotion que les membres du bureau ont rendu une visite à leur doyen **M. Georges Tixier**.

Un moment fort agréable où a été évoqué bon nombre de souvenirs d'interventions, de banquets, de sorties etc. Une initiative à renouveler et à partager par tous les membres de l'amicale.

Cette dernière rappelle sa sortie annuelle qui aura lieu le 23 ou 25 mai dans le Lot.

Renseignements et inscriptions :

- J.-Cl. Gerles :

Impasse du Grand-Clos

Tél : 04 73 39 97 41.

-ou J.-L. Bolon :

6, rue de la Prairie

Tél : 04 73 39 91 59. ■



Aéromodélisme Vallée de la Veyre (AVV)

Premier concours de voltige indoor à Clermont-Ferrand



Le 20 janvier dernier, le club d'aéromodélisme de la Vallée de la Veyre organisait un concours fédéral de voltige indoor, une des vingt-cinq disciplines de l'aéromodélisme, dans le cadre des sélections pour les championnats de France.

Le principe ? Diriger son avion afin de « reproduire un enchaînement de figures imposées », explique Christian Boivin, président du club d'aéromodélisme de la Vallée de la Veyre et organisateur de l'événement. La prestation est ensuite notée par trois juges.

Un passe-droit pour participer aux championnats de France :

Dimanche 20 janvier, à la Maison des sports de Clermont-Ferrand, où se déroulait la compétition, ils étaient une vingtaine à faire tourner leurs avions radiocommandés pour obtenir leur ticket pour les championnats de France, qui se sont déroulés en mars à Toulouse.

« La particularité, explique Jean-Luc Foliguet, pilote aéromodéliste, c'est que pour être qualifié aux championnats de France, il suffit de participer à trois concours fédéraux comme celui-ci ».

La voltige, une discipline originale :

Ainsi, les participants avaient fait le déplacement depuis les quatre coins de la France pour se départager dans leur catégorie.

Autre particularité : l'âge ne compte pas, seules les compétences permettent de classer les compétiteurs. Ainsi, Lucas Poncet, 10 ans, concourt en national B, tandis que son père, Fabien Poncet, en national A, soit une catégorie en dessous.

Parmi les épreuves de la manifestation, l'une d'elles proposait une version plus poétique de la voltige :

l'aéromusical.

« Les pilotes doivent proposer au jury une prestation musicale. Le but est de rendre quelque chose de rythmé et technique », précise Christian Boivin. Trois pilotes ont tenté l'exercice, dont le jeune Lucas Poncet.

Dans le département du Puy-de-Dôme, seulement huit clubs existent et seul l'AVV propose de pratiquer cette discipline.

Le club de la Vallée de la Veyre compte trente-sept pilotes, et l'activité attire une poignée de jeunes, fascinés par l'univers de l'aéronautique, de la mécanique et de la construction, comme Romain Armand, 21 ans, ou Hugo Mas, 14 ans : « Mon rêve est de devenir pilote, et faire de l'aéromodélisme me permet de le toucher du doigt et d'en connaître plus sur les avions », sourit-il. ■





Rugby touché à cinq



Dans le cadre des nouvelles pratiques du rugby demandées par la fédération française de rugby (FFR), la section rugby touché 5 mixte a vu le jour au sein de l'USMV Rugby.

C'est une nouvelle discipline qui touche toutes les tranches d'âge, qui permet à toutes et tous de pratiquer le rugby sans avoir le souci des contacts.

La section est structurée avec un responsable administratif et deux coaches. Les dix filles et cinq garçons sont engagés dans le championnat Auvergne.

L'équipe a participé au mois de juillet 2018 au tournoi national de Gruissan (plus de 900 joueurs) ; c'était un beau tournoi avec

de très bons souvenirs, mais physiquement et techniquement compliqué à cause de la chaleur, du sable et du fait de jouer deux jours consécutifs.

Cette nouvelle saison a débuté par un tournoi à Chamalières où ont été rencontrées les équipes de l'ASM, Plauzat et Chamalières. Deux tournois ont également eu lieu en février et mars aux Martres-de-Veyre.

Le rugby touché 5 vous attend tous les lundis et mercredis à partir de 19h au stade du Lot ! C'est une activité excellente pour la santé, qui permet de vivre des sensations et des émotions très proches du rugby à 15.

Le loto annuel du rugby organisé le 2 février dernier a fait salle comble. Le premier lot, un voyage, a été gagné par Mme Muriel Douissard de Saint-Maurice. ■



Cyclos Les Martres-de-Veyre (CMV) « La Martroise » se prépare

L'année 2019 commence fort avec l'organisation de la course UFOLEP « Entre Veyre et Monne » du dimanche 3 mars : opération réussie grâce à l'aide de tout le club : adhérents, amis et familles. Merci !

Horaires des sorties en 2019 :

Les dimanches sur le parking de la salle des fêtes : avril/mai : 8h, juin/juillet : 7h30.

CYCLOTOURISME :

La section continue sur sa lancée hivernale à l'approche du printemps. Chacun a un petit ou gros objectif en tête. N'oubliez pas que si les groupes 1 et 2 sont composés de cyclos confirmés, le groupe 3 accueille tous les adeptes du cyclotourisme, même en vélos électriques, sans compétition, tranquille.

Rendez-vous le 2 juin : La Martroise

Le club organise le dimanche 2 juin la Martroise, son désormais traditionnel rallye route et rando VTT. Ouvert à tous les pratiquants de vélo, le CMV vous donne rendez-vous au départ de la salle des fêtes des Martres-de-Veyre de 7h à 9h30. Clôture de la journée à 13h. Différents circuits seront proposés pour s'adapter à tous les niveaux.

Sur route : 30, 60, 90 et 110 km et en VTT : 20, 33 et 50 km. Des ravitaillements seront assurés sur tous les circuits.

Plus d'informations sur www.velocmv.fr, rubrique « La Martroise ».

Contact pour la section Cyclotourisme :

Christophe à : christtixier@gmail.com.

VTT :

Encore une année de passée et la section est toujours très présente et active.

Contact pour la section VTT :

Pierre à : pierrotspeedy@orange.fr

CYCLO-SPORT :

La course d'ouverture de la saison UFOLEP dans le département s'est déroulée dimanche 3 mars à Tallende. Le CMV en était l'organisateur. Cet acte 1 s'est parfaitement déroulé et les retours des coureurs furent positifs !

Les résultats de nos coureurs furent bons mais le niveau élevé de la concurrence empêcha d'accrocher une victoire. En 1^{ère} catégorie, Frédéric termine 6^e dans une course où les quatre

échappés ont rapidement mis fin au suspense en partant dès le 1^{er} tour ! En 2^e catégorie, Christophe D., nouveau au club, a pris une superbe 2^e place en arrivant échappé avec un autre coureur. Mickaël, longtemps échappé pendant la course, finit 6^{ème}. En 3^e catégorie, Christophe D. qui a durant deux tours tenté de rejoindre les échappés, fut repris par le peloton. Au final, nos coureurs finirent dans un peloton morcelé. De l'avis des coureurs des autres clubs, cette course fut une réussite, la météo nous ayant un peu aidé ! Le club espère l'organiser à nouveau l'année prochaine afin que ce rendez-vous sportif devienne un incontournable du calendrier UFOLEP.



Christophe : 2^e en 2^e catégorie.

Encore merci à tous les bénévoles, coureurs du club, familles ou amis qui ont permis de sécuriser le parcours et d'aider à ce que cette course soit une belle réussite !

Contact pour la section Cyclo-sport :

Lionel à : lionel.payan63@orange.fr. ■

Amicale Laïque

Franc succès pour le loto

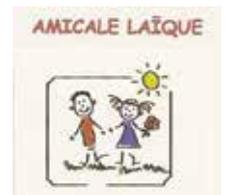
L'Amicale Laïque a tenu son loto traditionnel des écoles le dimanche 3 février dernier. La salle des fêtes était bien remplie, avec plus de 200 participants, et la buvette a bien fonctionné avec les crêpes et les bugnes. Les lots ont été appréciés par les joueurs et, bien sûr, les gagnants. L'Amicale Laïque remercie les commerçants locaux qui ont participé au succès de ce

loto, mais aussi le personnel des écoles, et d'autres, venus prêter main forte aux bénévoles de l'ALMV. Il est rappelé que le bénéfice de ce loto, comme des précédents, sera attribué aux écoles pour des manifestations concernant les enfants (classes extérieures, sorties collectives, matériel ludique, etc.).

En résumé : grande satisfaction générale pour ce loto !

À venir :

Le **dimanche 5 mai**, l'ALMV organise un **vide-greniers + bourse aux vêtements et articles de puériculture**, dans les conditions habituelles. D'autres informations seront données ultérieurement. ■



Amicale des sapeurs-pompiers

Les pompiers unissent leurs forces

Deux ans après que les sapeurs-pompiers de Corent aient rejoint la caserne des Martres-de-Veyre, un rassemblement des centres de Mirefleurs, de Veyre-Monton et des Martres-de-Veyre a pris forme au 1^{er} septembre 2018 dans le but de mutualiser les moyens humains et de disposer de moyens techniques plus performants.

C'est donc dans un contexte inédit que les pompiers se sont réunis, samedi 19 janvier, pour fêter la Sainte-Barbe, en présence de nombreux invités*.

Avant la remise de diplômes et de grades, le lieutenant Benoît Rigal, chef de centre, n'a pas manqué d'évoquer les évolutions successives de la caserne. Il en a donc détaillé l'effectif, qui est désormais de quarante-neuf sapeurs-pompiers (dont treize femmes), l'apport de matériel (véhicule de secours et d'assistance aux victimes), les travaux réalisés (nouveaux vestiaires, réfection de la salle d'alerte) et ceux projetés cette année (sanitaires et parking).

Le secteur de 1^{er} appel du centre couvre quatre communes soit un bassin de plus de 10 000 habitants. Les soldats du feu ont effectué 376 interventions en 2018, dont 184 depuis la fusion des casernes. Le lieutenant Benoît Rigal

a terminé son allocution en remerciant l'amicale des sapeurs-pompiers du Val-de-Veyre, association née à la suite du regroupement, pour l'organisation de la soirée.

Ont été diplômés :

- les sapeurs Mathieu Molinier et Quentin Vauris (équipier) ;
- le sapeur Stéphane Blanc (conducteur engin pompe) ;
- le sergent Yannick Martin ;
- les sergents-chefs Brice Jules et Pierre Lambert (chef d'agrès tout-engin) ;
- l'adjudant Guillaume Diet (formateur aux premiers secours).

D'autre part, Lucy De Matos et Sandrine Trillat sont promues sapeurs de 1^{ère} classe, Dominique Kwiatkowski, sergent-chef ; Pierre Lambert, adjudant. Le lieutenant Benoît Rigal a reçu l'insigne de chef de centre.

* Notamment les conseillers départementaux Bernadette Troquet et Gilles Pétel ; le maire des Martres-de-Veyre, Pascal Pigot ; le maire de Veyre-Monton, Yves Fafournoux ; le maire de Mirefleurs, Jean Baridon ; le 1^{er} adjoint au maire de Corent, Jean-Marc Bordier ; le directeur-adjoint du Sdis 63, le colonel Bodelle ; le chef du groupement sud, le commandant Cescut ; et le chef de la compagnie de Vic-le-Comte, le commandant Espinasse. ■





Le Chantou

Retour sur un spectacle haut en couleur !

Le samedi 9 février à 20h, à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre, le Chantou présentait, en association avec le théâtre du Motif, « Johan Padan à la découverte des Amériques ».

Cette pièce de Dario Fo, interprétée par Fabrice Coudret (intervenant théâtre au Chantou), raconte l'histoire d'un Européen qui rencontre « les Indiens ».

Le spectacle a eu beaucoup de succès et les spectateurs sur place ont été conquis par la

performance de Fabrice Coudret, seul sur scène pendant près de deux heures.

Le public des Martres-de-Veyre a été bienveillant et chaleureux, **et bonne nouvelle : il est déjà prévu d'être rejoué sur la saison prochaine !** À suivre donc...

CONCOURS RÉGIONAL DE DANSE - ÉDITION 2019 :

Contrairement à l'année dernière, le Chantou a présenté cette année **deux groupes de danseuses au concours régional de danse :**

un groupe de huit danseuses et un duo. Préparées par Frédérique Redinger, ce ne sont pas moins de dix danseuses qui étaient présentes pour le concours régional qui s'est déroulé le 16 mars dernier au Sémaphore de Cébazat.

Ces danseuses, qui comptent, malgré leur jeune âge, pas moins de six à sept ans de danse au sein du Chantou, ont eu l'occasion de

montrer leur travail et de se confronter une nouvelle fois à des professionnels et un public averti. Ce fut encore l'occasion de constater le travail de qualité qui est réalisé par les professeurs depuis toutes ces années au sein de l'association.

De Joëlle à Frédérique en passant par Yohann et Anaëlle, les danseuses et danseurs martrois et de ses alentours trouvent au Chantou, **un lieu de qualité pour la pratique de la danse, qui a su garder un esprit convivial.**

N'hésitez pas à suivre Le Chantou sur ses différents réseaux sociaux pour vous tenir au courant de ses actualités :

Site internet : www.lechantou.fr

Twitter : www.twitter.com/lechantou

Facebook : www.facebook.com/lechantou

Instagram : www.instagram.com/lechantou

Le Chantou a également une chaîne sur YouTube.

N'hésitez pas à vous abonner ! ■



Une chorégraphie longuement travaillée !



Débriefing du travail effectué à l'aide du support vidéo

Club Saint-Martial

Voyage au cœur de l'Alsace

Du 9 au 14 septembre, le Club Saint-Martial vous propose de découvrir « **l'Alsace et ses trésors** » ! Au programme :

Jour 1 : départ des Martres-de-Veyre / Arrivée à Colmar : visite de la ville. **Jour 2 :** Route du Houblon et le Plan incliné d'Arzwiller. **Jour 3 :** Strasbourg. **Jour 4 :** Les Vosges. **Jour 5 :** La

route des Vins. **Jour 6 :** L'Écomusée d'Alsace / Retour aux Martres-de-Veyre.

Le coût du voyage est de 942 € par personne (comprenant l'assurance à 40€). Acompte : 280 € à l'inscription.

En partenariat avec le voyageur, le club assure la gestion du voyage. Dans le but de faciliter le paiement, le club met en place un échéancier

si nécessaire lors de l'inscription.

Ce voyage est ouvert aux adhérents et non-adhérents. Venez participer à ce beau voyage, ambiance assurée, tous les soucis sont oubliés !

CONTACT :

Jean Lafougere

Tél : 06.30.88.22.11 ou 04.73.39.82.30. ■

Marre-toi et Partage



Préparatifs du Festival de la bonne humeur !

Sitôt la soirée cabaret terminée le 5 janvier (quel succès !), l'équipe de Marre-toi et Partage s'est remise au travail pour préparer son Festival de la bonne humeur. C'est le **samedi**

29 juin 2019 qui a été retenu.

Comme d'habitude, il se déroulera à partir de 15 heures avec comme écrin le parc municipal. Si tout le programme n'est pas totalement arrêté, sachez que vous y trouverez les activités traditionnelles comme les **jeux en bois** qui plaisent tant aux familles pour partager de très bons moments avec leurs enfants, ainsi que le très demandé **tir à la corde** et bien d'autres surprises encore.

Côté spectacle, vous pourrez rire aux éclats avec une **compagnie de clowns**, entre autres, mais tout n'est pas définitif.

En soirée, vous pourrez apprécier le **groupe Sten**, formé de quatre musiciens de talent. Ce groupe, encore peu connu, vous fera découvrir (ou redécouvrir) le blues.

Ensuite le **groupe Taup less**, qui écume les salles d'Auvergne, vous fera apprécier l'univers du pop-rock des années 70 à nos jours. Ce sera un vrai show son et lumières, de Pink Floyd à Muse en passant par AC/DC, U2, Deep Purple et bien d'autres, que du bonheur !



Et la soirée se terminera avec le **spectacle pyrotechnique du groupe Étincelles**, qui émerveillera petits et grands.

Rappelons que pour permettre à la majorité d'entre vous de participer à ces festivités : le prix est fixé à la modique somme de 3 €. Bien sûr de la petite restauration et une buvette sont prévues sur place.

Les bénéfices de cette journée serviront à financer des projets au Laos et à l'orphelinat Zazakely à Madagascar. ■



Judo-Club (JCMV)



Le club des Martres-de-Veyre se distingue

La saison 2018-2019 a démarré depuis six mois, et les tournois de judo destinés aux jeunes compétiteurs se succèdent.

Environ une cinquantaine de nos licenciés participent aux compétitions de la région. Les villes de Billom, Volvic, Thiers, Lezoux et Clermont-Ferrand ont accueilli les jeunes judokas martrois. Et ceux-ci ne se déplacent pas pour faire de la figuration ! Jugez-en vous-même : sur ces cinq tournois, les Martrois ont ramené 48 places de 1^{er}, 25 places de 2^e, et 27 places de 3^e.

Ces résultats exceptionnels ne sont pas dus au hasard : d'une part, les qualités physiques et le comportement de ces enfants sont au-dessus de la moyenne et d'autre part, le travail et les qualités humaines de l'entraîneur (Etienne Buisson) permettent à ce groupe un apprentissage technique remarquable dans le respect du code moral du judo.



Contact :

Email : judo.lesmartresdeveyre@gmail.com

Une séance d'essai gratuite pour toute nouvelle inscription. ■



USMV Foot

Le club vise les labels supérieurs



Le stage U12/U15 était encadré par Kevin Pradier, Michel Figueira, Ludovic Petitjean, Dorian Boulard, Mathias Amblard et Gabriel Gaillard.

Au cours de la saison 2016/2017, le bureau exécutif de la Ligue d'Auvergne de Football avait décerné à l'USMV Football le « Label Jeunes » Espoir (garçons) et le « Label Espoir » bronze (féminines), mais ces distinctions fédérales sont valables pour une durée de trois ans à partir de la saison 2017/2018.

Afin d'obtenir, pour les garçons, le niveau supérieur, c'est-à-dire le label « Excellence » (niveau 2 sur 3), et pour les féminines, le label « Argent » (niveau 2 sur 3), l'USMV Football met tout en œuvre pour répondre aux nombreux critères imposés. Une action de longue haleine qui demande beaucoup d'investissement ainsi qu'une détermination sans faille. Espérons une réussite qui permettrait d'avoir une reconnaissance totale du travail réalisé depuis quelque temps.

Des jeunes de l'USMV en stages de détection :

Lors de la détection départementale U12F/U14F, qui s'est déroulée à Ceyrat, le premier week-end des vacances de février, trois filles de l'USMV Football ont participé à cette

épreuve. Il s'agit d'Anouck Chastel, Romane Cahuzac et Eline Philippon.

Quant à la détection pour les garçons U13, Pierre Wacker était également convoqué.

Ce rassemblement réunissait 40 joueurs environ, la plupart licenciés au Clermont-Foot et à l'ASM. Pour les U15, Jules Wacker rivalisait avec 25 candidats, dont 23 étaient issus de Clermont-Foot et de l'ASM.

Une belle récompense pour ces jeunes et leurs éducateurs.

77 stagiaires pour les vacances de février :

Le stage futsal qui s'est déroulé dans la salle de sports du collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre, mis gracieusement à la disposition de l'USMV Football, a connu encore un beau succès. En effet, concernant les U8/U11, ils étaient 29 à fouler le parquet, tandis que les U16/U18 étaient 13 quelques jours après. Pour leur part, les U12/U15 ont réussi à se mobiliser pour atteindre le chiffre de 35 stagiaires.

Encore un succès pour ces stages futsal alors que se profilent les **stages de Pâques (15 au 19 avril) et d'été (8 au 12 juillet)**, sur le stade Emile-Rive. ■







Laurence RAYNAUD
 Votre conseillère en immobilier

PUY-DE-DÔME
 MARTRES DE VEYRE
 06 98 50 12 63
 laurence.raynaud@optimhome.com
 Agent commercial FSAC :
 799 443 676 CLERMONT-FERRAND

150 ans de L'OHMV

En 1869, une poignée de vigneron martrois fondait la fanfare Saint-Martial. 150 ans plus tard, c'est sous le nom d'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre que cette société musicale devient l'une des plus anciennes du Puy-de-Dôme. Afin de rendre hommage au passé, sans oublier le présent qui doit se tourner vers l'avenir, voici en quelques pages une rétrospective de l'association qui vous fera remonter le temps depuis sa création, ainsi que le programme des festivités proposé tout au long de l'année pour honorer cet anniversaire.



150 ans d'Histoire

1868-1893:
Une fondation nécessaire:

Création de la fanfare Saint Martial ; sa bannière, avec pampres et raisins, porte la devise « Civilisation et Progrès ». Forte de 20-30 musiciens, vigneron en majorité, la société que dirigent Longueville, Holmières puis Boulanger participe immédiatement à des concours ou festivals (Clermont-Ferrand,

Brioude) et accompagne cérémonies, commémorations et fêtes locales pendant près de 25 ans.



Rédaction «150 ans d'Histoire » par Séverine Landré et Jeanne Virieux, des Archives départementales du Puy-de-Dôme / Service Image et Son.

fanfare (1897) qui s'intitule désormais Union Musicale des Martres-de-Veyre (UMMV, 1898) et arbore une nouvelle bannière offerte par les Martrois (1899). L'Union concourt à Saint-Etienne (1899).

1907-1908 : Constitution des Jeunes Patriotes, société de préparation militaire et de tir (devancière de l'Union Sportive), avec fanfare de trompettes dirigée par Baptiste Barbarin ; quelques transfuges de l'UMMV rallient les trompettes qui concourent à Clermont-Ferrand (1910).



1893-1919 : DE LA FANFARE « vigneronne » à L'Union Musicale « ouvrière »

La ruine de la viticulture et les reconversions qu'elle engendre créent des tensions qu'attise encore la loi séparation des Églises et de l'État de 1905 ; ce qui influe sur le recrutement, l'esprit et les ressources de la société musicale et fait naître des initiatives centrifuges – interrompues par la guerre.

1897-1899 : Marcel Forissier prend la direction de la



1908-1913 : Querelle à l'UMMV : Forissier démissionne. Il est remplacé par Pierre Pissis (chef de la Société Lyrique des Vignerons de Monton) qui suscite des réserves. Forissier reprend la direction de l'Union qui adopte de nouveaux statuts (1913), conformes à la loi de 1901.

1919-1929 : une décennie somnolente

L'UMMV et la fanfare de trompettes défilent ensemble pour la retraite aux flambeaux (« l'une des plus belles de France » !) et pendant les manifestations organisées pour les 13 et 14 juillet 1919. Mais les deux sociétés ne retrouvent pas leur activité d'avant-guerre.



1930-1939 : un nouveau souffle

Assurer des « services » tout en ménageant son indépendance, tel est le parti de l'Union qui se doit d'accompagner fêtes nationales et patronales, ou d'organiser concerts, bals, séances récréatives et sorties-promenades. Outre ces engagements, elle se produit aux environs des Martres, participe à des concours et festivals et présente des élèves aux examens fédéraux. Cette période voit naître l'école de musique : l'instituteur Ernest Camy met en place des cours de solfège pour les scolaires dès 1930.



1932-1933 : Reconstitution de l'Union sous la direction de Baptiste Barbarin, Camy (sous-chef) et Alexis Baylot (répétiteur).



La société ambitionne de « regrouper les musiciens désireux de faire de la musique d'ensemble » et de « former des élèves musiciens qui (...) viendront renforcer les cadres des exécutants » (statuts 1933). Elle pratique musique instrumentale et vocale (chorale) et s'essaye au théâtre.

1940-1945 : La musique malgré tout

L'Union est véritablement « portée » par quelques musiciens (Collier, Robert Echassoux, etc.) qui, en dépit des incorporations (Chantiers de Jeunesse) ou des réquisitions (STO), vont « maintenir les jeunes au solfège et les anciens aux répétitions » et parvenir à donner concerts et séances récréatives au profit des prisonniers.



Les excellents résultats obtenus aux examens fédéraux (1943) constituent un autre témoignage de cette activité opiniâtre qui doit beaucoup à Echassoux (sous-chef, 1943).



1946-1982 : de La Fanfare à L'Harmonie

Collier (chef depuis 1943), étroitement secondé par Echassoux, va faire évoluer la fanfare vers l'harmonie en développant les pupitres des bois,



ce qui suppose l'acquisition d'instruments et la formation de musiciens. Pour les clarinettes et, c'est une petite révolution, ce seront des musiciennes qui intègrent la société à partir de 1952. D'autres innovations suivront, qu'il s'agisse du répertoire, des genres musicaux (jazz), de l'enseignement (percussions), dans une société dont les effectifs s'accroissent sensiblement et se féminisent. L'Union se produit une dizaine de fois par an pour des concerts, concours, festivals ou sorties musicales.



1969 : l'UMMV fête son 100^e anniversaire avec éclat : les Martrois pavoisent la ville, qui accueille un festival auquel participent 11 sociétés musicales et 600 musiciens.

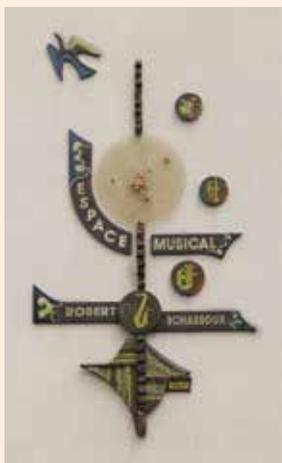


1983-2003 : montée en puissance de L'HARMONIE, PROFESSIONNALISATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Passage de témoin : Macel Clauzon prend la direction de l'Union (1982).



L'harmonie s'étoffe (66 musiciens en 1994), rajeunit, se diversifie (création d'une chorale) et prend le pas sur la section batterie-fanfare (9 musiciens).



Forte de ses effectifs et d'un répertoire renouvelé, elle va désormais assurer une vingtaine de « sorties » par an.

L'école prend de l'ampleur : le nombre d'élèves s'accroît (55 en 1985 ; 182 en 1994), celui des professeurs également (une

vingtaine, bénévoles pour l'essentiel), enfin les cours et les classes se multiplient. Il faut réaménager et agrandir les locaux afin de pouvoir accueillir plus de musiciens.

1994 : l'Union fête son 125^e anniversaire avec la batterie-fanfare de l'armée de l'air et 10 sociétés musicales.



La professionnalisation de l'enseignement musical se traduit par le transfert de compétences vers un groupement de communes puis en 2001 à la communauté de communes

2003-2018 : de L'Union à L'Orchestre d'harmonie des Martres-de-Veyre (OHMV)

2003 : Franck Robert, issu de l'école de musique succède à Marcel Clauzon à la direction de l'orchestre. L'effectif atteint alors les 90 exécutants.



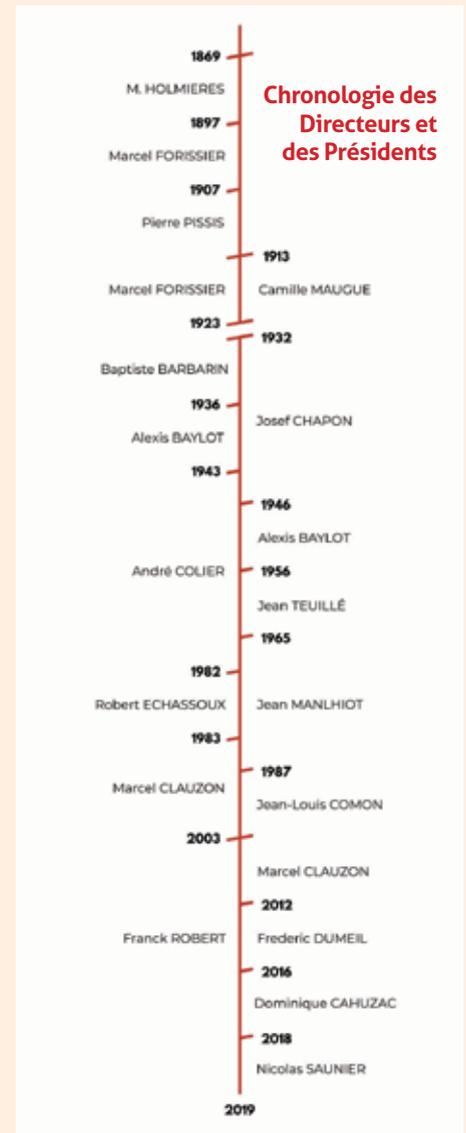
2007 : enregistrement du 1^{er} CD composé de 8 titres et tiré à 1.300 exemplaires. Un vrai succès et surtout une expérience inoubliable pour les musiciens de l'orchestre.



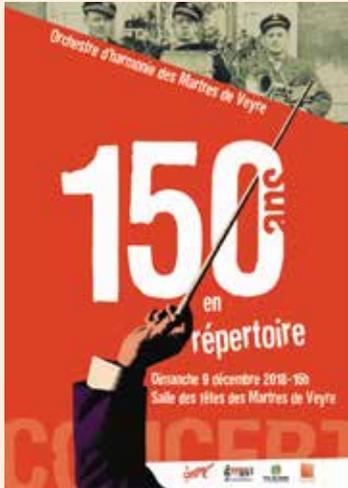
2008 : l'Union Musicale devient L'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre et prépare son 140^e anniversaire, soutenu une nouvelle fois par la population et la créativité souvent originale des commerçants martrois.



Aujourd'hui notre association poursuit son rôle d'animation de la cité par sa présence aux différentes manifestations officielles, par l'organisation de concerts et d'échanges avec d'autres sociétés. Chaque vendredi, les 88 musiciens se retrouvent autour d'un répertoire éclectique et varié dans la continuité de l'esprit établi il y a 150 ans. La force et la longévité de notre société musicale est le fruit d'une transmission intergénérationnelle, dans une recherche de qualité entre musiciens amateurs passionnés.

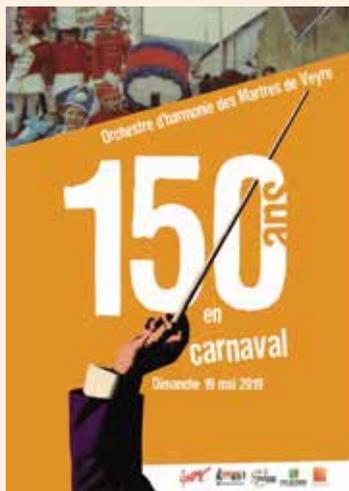


150 ans en festivités



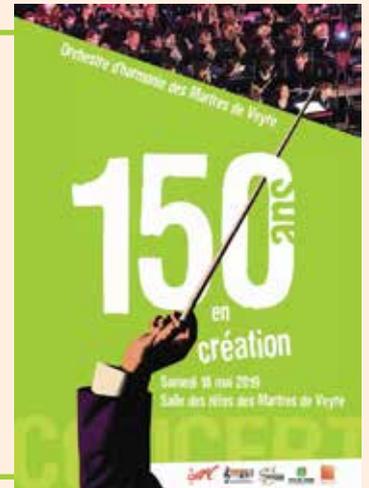
AFIN DE BIEN PASSER LE CAP DES 150 ans, L'OHMV a choisi de décliner plusieurs moments forts du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019 : concerts, carnaval, expositions...
Vous trouverez ci-dessous le programme des festivités proposées.

C'est avec émotion et fierté que les musiciens de l'OHMV ont donné le concert d'ouverture de cet anniversaire, **le 9 décembre 2018**, devant un large public. L'orchestre a revisité son histoire à travers un répertoire appartenant à la société musicale. De la marche consulaire à Marengo créée en 1870 aux musiques plus actuelles, le programme de cette représentation se voulait éclectique, varié et surtout en adéquation avec la vie de l'orchestre depuis sa création. En parallèle, un diaporama (photos et films) venait accompagner les différentes œuvres musicales permettant de recentrer l'association dans l'histoire de son village.



Après un focus sur le passé lors du précédent concert de décembre, place maintenant à la création musicale montrant que l'orchestre sait aussi apprécier les compositions musicales actuelles.

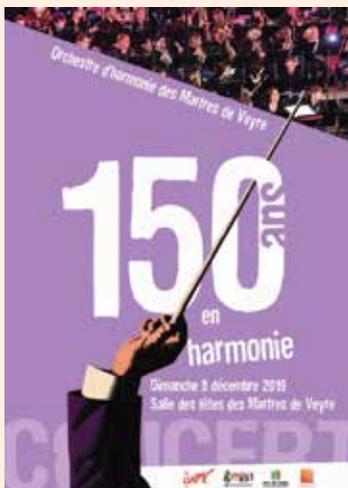
Ce nouveau concert, qui aura lieu **le samedi 18 mai à 20h30**, sera essentiellement axé sur des musiques originales, créées spécialement pour l'OHMV : compositions musicales de Guillaume Cardot et Éric Pigeon (professeurs à l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie), de Richard Power (pianiste et compositeur), de Thierry Deleruyelle (compositeur de renommée internationale) et des élèves de 3^e cycle de l'École de Musique. À cette occasion, l'Orchestre d'Harmonie de Vic-le-Comte se joindra à l'affiche pour partager ce moment musical.



19 mai 2019 : place à la fête avec le retour du « Carnaval » d'autrefois mais sur le thème de la musique. Pas moins de 16 associations marthroises ont répondu présentes à l'invitation de l'OHMV pour participer à cette manifestation.

Dès 15 heures, le cortège composé de chars (confectionné par chaque association), de musiques variées et de groupes de danse (country, hip-hop, folkore...) s'élancera de la Place Alphonse-Quinsat et déambulera dans le bourg.

Les Martroises et Martrois sont invités à participer à cet événement en rejoignant le défilé et également en décorant leur maison de guirlandes et fanions colorés.



150 ans aux Martres-de-Veyre : La municipalité a sollicité l'OHMV pour organiser une exposition à la salle des fêtes pour la fête de la Sainte-Catherine. **Tout le week-end des 23 et 24 novembre**, photos, instruments, films et mini-concert seront proposés. À cette occasion le Comité culturel des Martres-de-Veyre présentera son nouveau livre « Les Chroniques Martroises » dont le thème sera l'histoire de l'OHMV (en vente sur place).

Pour terminer cette année riche en événements musicaux, **un concert de clôture aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 à 16 heures**. Il permettra d'accueillir deux autres orchestres d'harmonie : Bourbon-l'Archambault et Royat.



Rétrospective

L'UNION MUSICALE FÊTE SES 125 ANS

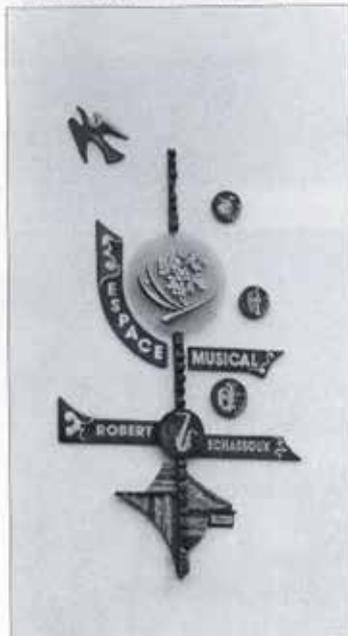
Plusieurs articles de presse et le petit dépliant distribué lors du passage des membres honoraires vous ont déjà informés de cette fête de l'Union Musicale.

Profitez d'abord de ce journal pour remercier toutes les personnes qui, par leur générosité lors de la présentation des cartes, nous ont apporté une aide précieuse.

Certains ne connaissent pas encore la Société de Musique et, parmi les rares commentaires recueillis lors de contacts, on nous réplique : "On ne vous voit pas".

Effectivement, nous sommes conscients que nous ne nous déplaçons pas dans les divers quartiers. Les habitants aimeraient de temps en temps une aubade sur le pas de leur porte. Malheureusement, les défilés officiels empruntent toujours le même chemin et lors de ceux-ci, il nous est impossible de dévier car le programme des musiciens comporte 4 défilés (Tallende, Veyre-Monton, Corent, Les Martres de Veyre) à chaque fois. Le souhait est difficilement réalisable mais nous y pensons.

En revanche, si l'Union Musicale ne se déplace pas dans les quartiers, elle se produit gratuitement 3 fois par an en concert à la salle des Fêtes, et à l'Eglise pour la Sainte Cécile en décembre. Les concerts sont de plus en plus sui-



vis, ce qui nous encourage et prouve que vous appréciez le travail fourni par les musiciens.

Mais revenons aux 125 ans d'existence.

L'UMMV est en effet la doyenne des sociétés des Martres. Dans les années 1860-1870, les villages vigneronniers avaient souvent une société de musique. La télé n'existait pas et la vie en société était très prisée. Beaucoup de vigneronniers se retrouvaient donc ensemble pour jouer ou chanter et apprendre plus ou moins bien la musique.

Le Second Empire favorisa l'étude de la

musique et le développement des formations musicales, considérés par le gouvernement comme facteurs de paix sociale.

En octobre 1868, fut fondée la "Fanfare Saint-Martial".

La société des Martres a eu la chance de passer à travers diverses crises tel le phylloxéra en 1890 qui détruisit tout le vignoble, obligeant les vigneronniers à s'expatrier vers les villes pour subsister. Elle est passée aussi, non sans difficulté, à travers les deux guerres mondiales où elle perdit quelques éléments.

Aujourd'hui, la Société de Musique est toujours là. C'est une Harmonie complétée d'une Batterie-Fanfare. Harmonie (composée d'instruments à vent : clarinette, saxophone, flûte, trompette et autres, percussions), Batterie-Fanfare (avec tambours et clairons). Elle est enviable par de nombreuses villes qui n'ont pas la chance de posséder une formation pour animer la vie communale.

L'Harmonie compte à ce jour 76 éléments, une des plus importantes du Puy-de-Dôme. L'école de musique approche les 200 élèves, et enseigne à des jeunes mais également à des adultes. Notre société permet donc à différentes générations de se côtoyer et, de s'apprécier. Grâce à son école, la relève est assurée malgré les problèmes des jeunes qui doivent aussi s'expatrier pour les études et le travail.

125 ans, ça se fête, et toute la population est invitée à y participer. Les animations ont déjà débuté dans les écoles où les présentations d'instruments, vidéos et dialogues élèves-musiciens sensibilisent les jeunes.

En septembre, deux expositions auront lieu : une sur les instruments de musique, l'autre sur la vie de l'Union Musicale (articles de presse, photos, rétrospectives vidéos) - nous recherchons toujours et rapidement des documents anciens que vous accepteriez de nous confier si vous en possédez -

Le 24 septembre, la Batterie-Fanfare de l'Armée de l'Air, prestigieuse formation, donnera un concert à 20h45. Vous pourrez ainsi apprécier 45 musiciens de très haut niveau.

Le 25 septembre, 10 à 12 sociétés de la Région Auvergne seront éparpillées dans les quartiers et rues des Martres puis se réuniront au parc. A cette occasion, la Musique espère qu'il en sera de même que pour le centenaire où toute la population avait décoré sa ville, et compte sur vous pour égayer vos balcons et fenêtres puisque tous les quartiers pourront écouter un mini-concert en début d'après-midi.

Mobilisez-vous par secteur, (peut-être pendant les beaux jours, ce sera l'occasion de rencontres conviviales autour d'un pique-nique pour vous organiser) mais votre rue, votre lotissement, doivent être pavoisés pour recevoir nos amis des autres Sociétés Musicales.



De gauche à droite : M^r ECHASSOUX, M. COMON, M. TOULOUSE, M. DECOMBAS

La Musique viendra à vous ce jour-là et nous vous remercions d'avance de l'accueil que vous réserverez à près de 600 musiciens.

VIE ASSOCIATIVE

Gazette



Distribution de la Gazette :

L'OHMV distribuera, courant avril, la Gazette des 150 ans dans chaque boîte aux lettres martroises. Rédigée par les musiciens, elle présentera l'association de sa création à nos jours.



Trier ses déchets alimentaires, c'est bête comme chou !

Les déchets alimentaires représentent 30% du poids de nos poubelles ; les enfouir ou les incinérer n'est pas écologique, ni logique... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte pour être valorisés en compost ou en bio-gaz.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 prévoit un tri obligatoire de ces déchets, applicable aux particuliers avant 2025. C'est donc dès à présent qu'il faut prendre les mesures nécessaires à leur valorisation en adoptant les bons gestes de tri de façon à être le plus efficace possible.

Le SBA vous propose des solutions simples pour trier vos déchets alimentaires aux Martres-de-Veyre. **Le tri des déchets alimentaires a un double avantage. Il permet de réduire votre quantité d'ordures ménagères et ainsi faire des économies. Il permet aussi de réduire votre empreinte écologique.**

Le compostage : un geste simple et beaucoup d'avantages !

Au jardin, il est facile de composter ses déchets alimentaires avec ses déchets verts, pour obtenir ensuite un engrais naturel. Le SBA vous propose d'acquérir un composteur



à tarif préférentiel, en bois ou en plastique. Commandez le vôtre sur www.sba63.fr

La collecte de tous les déchets alimentaires

Bientôt, en ville, un nouveau service de collecte du SBA vous permettra de trier tous vos déchets alimentaires, viandes et poissons compris, en colonnes. Plusieurs colonnes seront disposées dans le centre-ville, près des points de collecte d'ordures ménagères et d'emballages recyclables. À l'aide de votre carte d'accès, vous pourrez y déposer 7 jours/7 et 24h/24 vos déchets en sacs biodégradables ou compostables, en apport de 10 litres, au tarif de 0,04€. La poubelle verte est allégée, tout comme la facture déchets.

Une réunion d'information est organisée par la mairie et le SBA, lundi 13 mai à 19h30 salle du Parc, pour présenter le calendrier et les emplacements de ces futurs points de collecte.

Ensuite, des permanences seront proposées pour retirer votre kit de tri, les mercredis 15, 22, 29 mai et 5 juin de 15h à 19h en mairie (1^{er} étage). ■



Recyclez vos stylos usagés

La mairie est associée au projet de collecte des instruments d'écriture usagés pour les recycler avec TerraCycle.

Terracycle est une entreprise environnementale spécialisée dans le recyclage des déchets non pris en charge par les filières traditionnelles, car non viable économiquement. En partenariat avec BIC, qui sponsorise le programme, TerraCycle donne une seconde vie à vos instruments d'écriture (stylos, feutres, marqueurs, cartouches...) et les transforme en mobilier de jardin (poubelles, bancs, arrosoirs).

N.B. : les crayons de papier et de couleur, gommes, règles et objets coupants ne sont pas pris en charge par ce programme.

Chaque habitant des Martres-de-Veyre est donc convié à participer à ce petit geste citoyen en allant déposer à la mairie ou à l'ALSH son matériel usagé : stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs, stylos plume et cartouches de toutes marques.

Et après ?

Les collectes seront transmises à l'association **Africavenir** (à l'initiative d'étudiants français et africains de l'École d'Économie reliée au Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI) de l'Université



Clermont-Auvergne) pour soutenir ses projets de développement. **Renseignements sur l'association : <https://africavenir.fr> ■**



Cantine / ALSH

Des souhaits pour la nouvelle année !

Lors de la garderie du soir, les enfants ont réalisé un arbre à souhaits. Le but est que l'enfant s'exprime sur ce qu'il souhaite pour cette nouvelle année civile qui commence.



Exemples de souhaits : « Que mon papa arrête de fumer », « Je souhaite avoir une télévision dans ma chambre », « Je souhaite avoir un chien », etc. L'équipe d'animation espère que tous ces souhaits se réaliseront !

En attendant la neige, les enfants ont pu imaginer le bonhomme de neige qu'ils aimeraient confectionner dans la cour de l'ALSH.



Manger bien, manger à la cantine !

Les enfants ont pu, durant cette période, voyager en Espagne avec une paëlla royale et en Chine avec du porc caramel accompagné d'un riz cantonnais. Sans oublier les traditions : les enfants se sont empressés de savourer la galette des Rois pour devenir le Roi ou la Reine d'un jour mais aussi de

déguster des crêpes pour la Chandeleur. L'équipe d'animation a pris plaisir à décorer la structure à chaque occasion.



ET SI L'ON POUSSAIT LA CHANSONNETTE ?

Sur la pause méridienne, les CE1, CE2, CM1 et CM2 vont être invités, pendant cinq séances, à venir chanter sur le thème : « les chansons françaises » ! Franck Robert, intervenant musical sur les écoles des Martres-de-Veyre, anime cette séance tous les jeudis.



ENSEMBLE TOUT EST POSSIBLE !

Le vendredi 15 février dernier, l'équipe d'animation du service 1 (du CP au CE2) a proposé aux enfants divers ateliers (réflexion, adresse, collaboration, etc.). Un moyen de coopérer ensemble ou par groupe avant les vacances. Malgré un manque de temps pour passer à tous les ateliers, les enfants ont apprécié et en redemande !

Quant au service 2 (du CE2 au CM2), l'équipe d'animation a proposé un grand jeu, où par équipe, les enfants devaient protéger leur trésor des équipes adverses. Stratégie, entraide et partenariat, petits et grands se sont bien divertis. ■



École maternelle

Fabrication de brioches à l'école maternelle

Dans le cadre d'un projet scientifique sur la fabrication du pain, les classes de moyenne/grande section et de grande section de maternelle ont passé une journée à l'École des Sciences (Châteauneuf-les-Bains) le jeudi 22 novembre 2018, afin de découvrir les ingrédients et la réaction chimique de la levure dans la fabrication du pain.

Suite à cette journée, **l'école a accueilli la boulangerie pédagogique « La Route du Pain », les 14 et 15 janvier dernier**, et tous les élèves ont pu découvrir la filière blé à travers différents ateliers ludiques. Ils ont aussi eu le plaisir de fabriquer chacun leur brioche afin de

la ramener à la maison pour la déguster avec leurs parents.

Ce furent deux journées bien remplies et riches en découvertes de textures, de saveurs et de savoir-faire pour tous les enfants, heureux de rentrer chez eux avec leur brioche confectionnée de leurs petites mains et cuite dans le four à pain à bois dans la cour de l'école. ■



INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE POUR 2019/2020 :

Du lundi 25 mars au vendredi 12 avril : de 17h à 18h30 les lundis, mardis et vendredis, et de 13h45 à 17h30 les jeudis.

Prendre RDV au préalable (04 73 39 94 54) et se munir du livret de famille + carnet de santé de l'enfant + justificatif de domicile

Agnès GOUNY-FONTFREYDE
NOTAIRE

 Notaire

www.gounyfontfreyde.puy-de-dome.notaires.fr

Rue Colonel Caspard - B.P. 16
63730 LES MARTRES DE VEYRE
Email : office.gouny-fontfreyde@notaires.fr

Tél. : 04.73.39.90.76
Fax : 04.73.39.27.74

Garrosserie
JOAQUIM
et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"

 **04 73 39 93 88**

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre



Représentations de mars/avril

Mars s'est terminé par un week-end bien rempli :
- **Samedi 30 mars** à 20h30, espace Léo-Lagrange de La Roche-Blanche, les classes de flûte de l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie des Martres-de-Veyre, du conservatoire de musique de Cournon d'Auvergne et de l'école de musique municipale d'Aulnat, ainsi que les classes de percussion des Martres-de-Veyre et de Cournon d'Auvergne, ont enchanté le public présent avec **un conte musical autour du**

voyage à travers les continents de P'tit Colo et P'tit Bec.

- **Dimanche 31 mars** à 15h30, toujours espace Léo-Lagrange à La Roche-Blanche, c'était au tour des classes de pratique collective de l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie de se produire pour le plus grand plaisir de tous les spectateurs.

Le concert a été varié et a permis d'apprécier toute l'étendue du travail des professeurs et de leurs élèves. Une buvette, tenue par l'association AMus'Mag, était proposée pour déguster quelques gourmandises.

À venir :

- **Du 6 au 13 avril**, les examens de fin de cycle se dérouleront à Corent, salle de l'Amphore.

- **Vendredi 12 avril**, une scène ouverte accueillera les élèves de fin de premier cycle qui présenteront leur morceau d'examen en autonomie.

Le rendez-vous est donné au public à 17h30 à l'auditorium de l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie aux Martres-de-Veyre. ■



Entreprise

osé

EREIRA

Plâtrerie - Peinture

Revêtement Sols et Murs

Peinture Façade

Peinture Décorative

Isolation par l'extérieur

Sinistres

8 rue de la Tuilerie 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Tél./Fax : 04 73 39 80 45 - Portable : 06 83 25 01 97



SECTEUR
ANIMATION
JEUNES



Des activités pour tous les goûts

Le Secteur Animation Jeunes, service Jeunesse de Mond'Arverne Communauté, propose toute l'année des actions aux jeunes du territoire qui ont entre 12 et 17 ans et/ou collégiens.

Des « accueils » jeunes sont proposés les :

- mardis de 15h30 à 16h30 ;
- mercredis de 14h à 17h30 et/ou 12h pour ceux qui veulent venir pique-niquer au SAJ ;
- jeudis de 15h30 à 16h30 ;
- vendredis de 15h30 à 16h30.

Des activités manuelles et sportives y sont proposées aux jeunes mais également **des moments jeux de société, discussion**

et parties de baby-foot. Les jeunes sont libres de faire ce qu'ils aiment durant ces moments

Soirée :

Pour les jeunes, une soirée Tacos / jeux et ou film, aura lieu le vendredi 29 mars au SAJ aux Martres-de-Veyre.

Les activités du samedi :

Cette année, le SAJ organise des activités ALSH les samedis (sur inscription) :

- samedi 30 mars : Sagamore (grand jeu de rôles en deux équipes) ;
- samedi 6 avril : parc animalier d'Auvergne ;
- samedi 4 mai : « géocaching » ;
- samedi 11 mai : atelier déco ;
- samedi 18 mai : tournoi de ping-pong.

Événement :

Un événement aura lieu le **samedi 1^{er} juin** au parc municipal des Martres-de-Veyre de 14h à 19h. Plusieurs associations seront présentes pour vous proposer des ateliers et ou des animations. Une buvette sera tenue par les jeunes du Secteur Animation Jeunes. L'occasion de venir en famille passer un bon moment. Entrée libre et gratuite.

Adhésion au SAJ :

Adhésion obligatoire pour participer aux activités du SAJ. Pour plus d'informations :

- site internet : <http://www.sitesaj.fr/>,
- tel. : 04.73.39.76.29
- ou directement au SAJ situé rue Pierre-et-Marie-Curie aux Martres-de-Veyre (à côté du collège Jean-Rostand). ■

Projet des Loubrettes

Avancement des travaux en quelques images

Point sur les travaux du quartier pilote-habitat à la mi-mars :

- **réseaux secs (gaz)** : l'entreprise compétente est en attente de pose des coffrets gaz pour poursuivre ses travaux et reboucher les fouilles.
- **pose de gabions des bassins en cascade** : il s'agit de casiers constitués de solides fils de fer tressés et rempli de pierres non-gélives, pour construire des murs de soutènement ou des berges.

Les travaux se poursuivent dans les temps impartis. ■



Pose de gabions pour bassin



Création d'un bassin chemin de la Louve



Pose de gabions

Médiathèque « Alexandre-Vialatte »

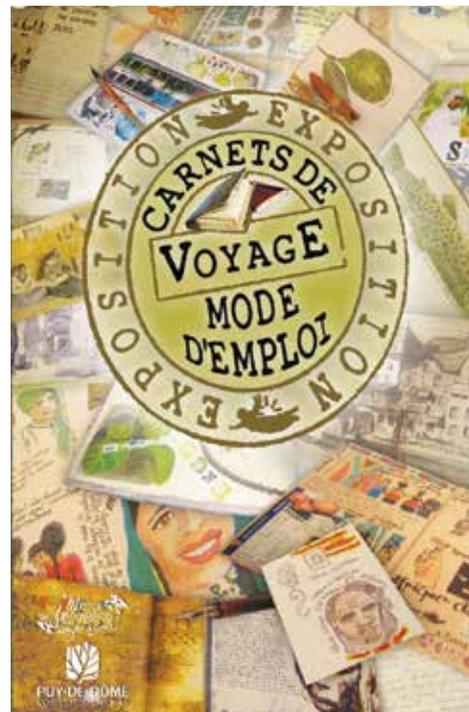
Envie de vous mettre au vert... ?



La médiathèque « Alexandre-Vialatte » vous propose une sélection de livres disponibles pour profiter des bienfaits du jardinage :

- Aux éditions *Terre vivante* :
 - « Composts et paillis, pour un jardin sain, facile et productif » ;
 - « Le poireau préfère les fraises » ;
 - « Je démarre mon potager bio » ;
 - « Je paille mes cultures » ;
 - « Je sème des engrais verts ».
- Aux éditions *Ulmer* :
 - « Les auxiliaires au jardin, une solution alternative aux pesticides » ;
 - « Les potagers surélevés ».

Citation : « J'ai rêvé d'un livre qu'on ouvrirait comme on pousse la porte d'un jardin abandonné » extrait de L'homme-joie de Christian Bobin.



Événement
aux Martres-de-Veyre

Carnets de voyage mode d'emploi

Du 29 mars au 13 avril
à la Médiathèque « Alexandre-Vialatte »

EXPOSITION
et sélection de livres

Samuel Chardon
voyageur carnettiste, auteur de récits de voyage, animera :

- Une rencontre-dédicace :
Vendredi 5 avril à 18h30
Entrée libre - Réservation conseillée.
- Un atelier d'initiation au croquis :
Mercredi 10 avril de 14h à 17h
À partir de 10 ans
Sur réservation - Places limitées.

ATELIERS D'ÉVEIL MUSICAL
de 9h à 9h45

- Mercredi 3 avril
(pour les enfants de 3 à 5 ans)
- Mercredi 10 avril
(pour les enfants de 6 à 8 ans)
sur réservation - places limitées

Renseignements et réservations :
04 73 39 28 17 ou
mediatheque@lesmartresdeveyre.fr

CARNETS DE VOYAGE :

Rendez-vous du vendredi 29 mars au samedi 13 avril pour découvrir l'exposition « Carnets de voyage - mode d'emploi » à la médiathèque (aux horaires habituels d'ouverture). Pendant cette période, elle sera le théâtre d'animations pour petits et grands, consacrées au thème des voyages.

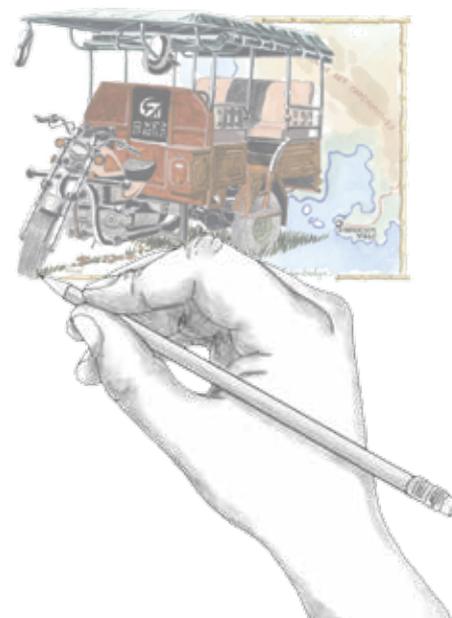
Programme :

- Mercredi 3 avril, de 9h à 9h45 : atelier d'éveil musical*, pour les enfants de 3 à 5 ans.
- Vendredi 5 avril, à 18h30 : rencontre-dédicace** animée par Samuel Chardon, voyageur carnettiste, auteur de récits de voyages.
- Mercredi 10 avril : De 9h à 9h45 : atelier d'éveil musical*, pour les enfants de 6 à 8 ans.
- De 14h à 17h : atelier d'initiation au croquis*, à partir de 10 ans.

* Sur réservation - Places limitées.
** Entrée libre - Réservation conseillée.

Renseignements et réservations :

Tel. : 04 73 39 28 17
Email : mediatheque@lesmartresdeveyre.fr



A G E N D A

CARNETS DE VOYAGE - MODE D'EMPLOI

Organisé par la médiathèque communale « Alexandre-Vialatte »
Exposition et ateliers pour enfants
Médiathèque « Alexandre-Vialatte » (dates et horaires page 32)
Du 29 mars au 13 avril

CONCERT DE PRINTEMPS

Organisé par la Chorale des Martres-de-Veyre
Salle des fêtes à 16h30
Dimanche 7 avril

BOURSE AUX LIVRES, AUX BD ET AUX VINYLES

Organisée par l'association En Toutes Lettres
Salle du Parc de 10h à 18h
Dimanche 28 avril

LOTO TENNIS DE TABLE

Organisé par l'USMV Tennis de table
Salle des fêtes à 20 heures
Samedi 4 mai

VIDE-GRENIERS + BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE

Organisés par l'Amicale Laïque (cf page 18)
Salle des fêtes et quartier des écoles toute la journée
Dimanche 5 mai

REMISE OFFICIELLE DES CARTES ÉLECTORALES

Organisée par la municipalité
Salle du Conseil de la mairie à 10h30 (cf page 4)
Mercredi 8 mai

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Organisée par la municipalité
Rendez-vous devant la mairie (place Alphonse-Quinsat) à 11h45
Mercredi 8 mai

DON DU SANG

Collecte organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang
Salle des fêtes de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30
Lundi 13 mai

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Organisée par le SBA
Salle du Parc à 19h30 (cf page 27)
Lundi 13 mai

150 ANS EN CRÉATION

Concert organisé par l'OHMV avec la participation de l'orchestre d'harmonie de Vic-le-Comte
Salle des fêtes à 20h30 (cf page 25)
Samedi 18 mai

150 ANS EN CARNAVAL

Organisé par l'OHMV des Martres-de-Veyre
Départ du carnaval à 15 heures place Alphonse-Quinsat
Dimanche 19 mai

2 ROUES POUR 2 YEUX

Organisé par l'association « Les Quatre A »
Salle des fêtes et place Alphonse-Quinsat (cf page 8)
Samedi 25 mai

FOIRE AUX ASPERGES

Organisée par l'Association des Commerçants Artisans
Salle des fêtes et centre-bourg toute la journée (cf page 14)
Jeudi 30 mai

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisée par les municipalités des Martres-de-Veyre et de Vic-le-Comte. (cf page 10 pour découvrir le programme complet)
Du 30 mai au 11 juin

CONCOURS FÉDÉRAL DE VOLTIGE F3A

Organisé par l'Aéromodélisme de la Vallée de la Veyre (AVV)
Zone de l'Espinasse (horaire à préciser)
Samedi 1er juin

COURSE « LA MARTROISE »

Organisée par l'association des cyclos des Martres-de-Veyre
Rendez-vous entre 7h et 9h30 à la salle des fêtes (cf page 17)
Dimanche 2 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par la municipalité
Place Alphonse-Quinsat (horaire à préciser)
Vendredi 21 juin

FESTIVAL DE LA BONNE HUMEUR

Organisée par Marre-toi et Partage
Parc municipal à partir de 15 heures (cf page 20)
Samedi 29 juin

CLAUDE MERCIER
www.electricite.mercier.com
électricité générale
Neuf et Restauration
Ventilation
Chauffage Electrique
37, rue Pierre et Marie Curie
ZAC Les Portes Nord
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
Tél./Fax : 04 73 39 82 74

SOCIAL

CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE SUD-AGGLO

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social assurant une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales.

Responsable de circonscription : Véronique PAUQ

- ▶ 73, rue de la Garenne
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
L'accueil du public est assuré de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- ▶ *Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales et renseignements :*
04 73 39 65 60

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

- ▶ *Renseignements sur ces aides auprès de la mairie :* 04 73 39 90 75
- ▶ *social@lesmartresdeveyre.fr*

EHPAD JOLIVET

Établissement d'hébergement communal pour personnes âgées dépendantes.

- ▶ 04 73 39 23 25
- ▶ *ehpad-jolivet-mdv@orange.fr*

CENTRE SOCIAL

- ▶ *Place des Combattants AFN*
63730 Les Martres-de-Veyre

Le centre social regroupe 4 entités :

- la mission locale pour l'emploi :

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.
- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

Locaux de l'ancienne mairie (rez-de-chaussée). Sur RDV les lundis et mardis après-midi et les jeudis et vendredis matin.

- ▶ *RDV au* 04 73 84 42 76

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

Permanence sans rendez-vous tous les mardis de 13h30 à 16h30 (sauf vacances scolaires).

Locaux de l'actuelle mairie (1^{er} étage)

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Mond'Arverne :

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

- ▶ 04 73 39 86 95

- Le Multi-accueil « Le Petit Prince » de Mond'Arverne :

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

- ▶ 04 73 39 29 35

REPAS À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

- ▶ 04 73 39 62 00

AIDE À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien : entretien de votre logement, préparation de vos repas, aide à la toilette, courses...

- ▶ *Pôle services à la population - 27 bd du Jeu de Paume 63270 Vic-le-Comte*
- ▶ 04 73 69 24 28

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service du Conseil départemental

Service réservé aux personnes de plus de 65 ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

Formulaire préalable à remplir, disponible en mairie ou téléchargeable sur :
www.puydedome.com

SERVICES COMMUNAUX

ACCUEIL

- ▶ 04 73 39 90 75
- ▶ *contact@lesmartresdeveyre.fr*

COMMUNICATION

- ▶ 04 73 39 86 92
- ▶ *communication@lesmartresdeveyre.fr*

COMPTABILITÉ

- ▶ 04 73 39 89 26
- ▶ *comptabilite@lesmartresdeveyre.fr*

POLICE MUNICIPALE

- ▶ 04 73 39 32 38
- ▶ *police@lesmartresdeveyre.fr*

URBANISME

- ▶ 04 73 39 32 39
- ▶ *service.urbanisme@lesmartresdeveyre.fr*

SERVICES TECHNIQUES

- ▶ 04 73 39 86 84
- ▶ *responsable.technique@lesmartresdeveyre.fr*

MÉDIATHÈQUE COMMUNALE « ALEXANDRE-VIALATTE »

Horaires d'ouverture :

- mardi : 15h00-17h30
- mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h30
- vendredi : 15h00-18h00
- samedi : 10h00-12h00 et 14h30-17h30

- ▶ 04 73 39 28 17
- ▶ *mediatheque@lesmartresdeveyre.fr*

SCOLARITÉ/ JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Joëlle Barrier

- ▶ 04 73 39 94 54

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

- ▶ 04 73 39 95 55

ALSH

Directrice ALSH : Alexandra Pabiot

- ▶ 09 50 85 21 89
- ▶ *alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr*

RESTAURANT SCOLAIRE/ALSH

Responsable : Pascal Enjolras

- ▶ 04 73 39 96 91
- ▶ *alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr*
- Facturation : Stéphanie Enjolras
- ▶ 04 73 39 32 37
- ▶ *periscolaire@lesmartresdeveyre.fr*

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Valérie Husar

- ▶ 04 73 39 93 66

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

- ▶ 04 73 42 20 20

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès du CPIE Clermont-Dômes

- ▶ 04 73 87 35 21
- ▶ *contact@cpie63.fr*

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Siège administratif :

- ▶ *ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton*
- ▶ 04 73 39 62 00

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

- ▶ *Zone de Layat II - 63200 Riom*
- ▶ 04 73 647 444
- ▶ *conseiluser@sb63.fr*



S P O R T S

AÉROMODÉLISME Vallée de la Veyre

Président Christian Boivin
06 47 38 97 62

BADMINTON

Présidente Sophie Pham
06 47 88 93 88

BASKET-CLUB Val de Veyre (BCVV)

Président Laurent Romaniuk
09 84 07 84 77

BODYTONIC

Président Jean-Marc Boucher
06 72 41 85 99

BOULE amicale (BOULES LYONNAISES)

Jean-Louis Cheminot
06 18 74 09 44

COUNTRY SPIRIT 63

Présidente Marie Pereira
06 65 91 24 38

CYCLOTOURISME

Président Jean-Luc Pouget
07 82 71 68 32

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Hichem Larbaoui
06 35 50 27 63

Le Chantou (danse)

Président Jérôme Petitgas
06 17 33 92 15

ParaPlaineAir (PARAPENTE, DELTAPLANE, KITE...)

Président Fabrice Billiras
06 75 71 81 20

TENNIS DE TABLE

Président Christian Monchalain
06 84 33 60 25

TENNIS-CLUB VEYRE-LES MARTRES

Président Jean-Paul Céron
07 86 16 31 15

USMV FOOT

CLUB DES SUPPORTERS
Président Julien Sauvart
06 71 58 17 80

USMV FOOT

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Gymnastique

Présidente Nathalie Parpinelli
07 62 80 66 55

USMV Rugby

Co-présidents
Yves Dauzat
06 46 18 67 04
Laurent Weismeschkirch
06 15 10 36 18

VÉTÉRANS USMV FOOT

Président Manuel Oliveira Machado
06 15 44 61 88



L O I S I R S

Amicale Laïque

Président Sébastien Bernard
07 81 67 08 94

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

En toutes lettres

Président Claude Revel
06 87 94 93 71

MARTR'AUQUERELLE

Présidente Eliane Benoit
06 78 47 66 52

PÊCHE (RIVIÈRES)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37

SECTEUR ANIMATION JEUNES (SAJ) de Mond'Arverne Communauté

Directeur Rui Manuel Fernandez Pegas
04 73 39 76 29



C U L T U R E

A Mus'Mac

Contact Céline Pilven
06 78 19 78 42

COMITÉ CULTUREL

Président Samuel Le Goff
06 51 02 32 07

CHORALE

Présidente Catherine Montangerand
06 18 02 86 13

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

Jumelage Les Martres

- ARCOZELO (PORTUGAL)
Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - WYNVARD (CANADA)

Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Jean-Michel Laplanche
06 74 06 08 68

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Nicolas Saunier
06 33 81 86 40



A U T R E S

ACA

(COMMERÇANTS ET ARTISANS)
Présidente Elisabeth Blasco
06 95 22 07 79

ACPG-CATM (Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Amicale des anciens pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Co-présidents
Jean Lanore
06 77 95 90 29
Gérard Gorsse
06 41 16 03 05

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Président Pierre Lambert
06 61 40 98 40

BIEF DE LA VAURE

Président Jean-Michel Plasse
04 73 39 91 38

BÉNÉVOLES DE JOLIVET (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

Secours Catholique

Responsable Pascale Audinat
06 30 28 48 17

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

- APEIMV :
Présidente : Christelle Hamelin
apeimv@gmail.com
- FCPE :
Présidente : Alexandra Arteaud
contact@parentsdeleves-lmdv.fr



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : contact@lesmartresdeveyre.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

Martine Bouchut, 1^{ère} adjointe :
finances, commerce, informatique

▶ jeudi, 14h30 - 17h30
sur rendez-vous

Régis Bernard, 2^e adjoint :
scolarité/jeunesse, temps périscolaire

▶ mardi, 16 heures - 18h30
sur rendez-vous

Catherine Exbrayat, 3^e adjointe :
affaires sociales

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Gilles Durif, 4^e adjoint :
sports, bâtiments sportifs

▶ sur rendez-vous uniquement

Anne-Marie Guillaumin, 5^e adjointe :
culture, patrimoine, fêtes et cérémonies, vie associative

▶ jeudi, 10 heures - 12 heures
sur rendez-vous

Claude Laurençon, 6^e adjoint :
travaux, urbanisme, quotidienneté, sécurité

▶ jeudi, 09 heures - 11h30
sur rendez-vous

Claude Aubier, 7^e adjointe :
environnement, développement durable

▶ jeudi, 15 heures - 17 heures
sur rendez-vous